



ONAGRI
TUNISIE

MICROFICHE N°

10557

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

Observatoire National de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary - 1002 Tunis

المركز الوطني للزراعة
41 - محمد السادس - 1012 تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI A L'AGRICULTURE

Phase II

Thème 3

AMELIORER LA QUALITE ET
L'EFFICACITE DES SERVICES PUBLICS

Volume 1

Rapport Principal

Version Définitive



CENTRE NATIONAL
DES ETUDES AGRICOLES

Mai 2000



COMETE ENGINEERING

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE
DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE



RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI A L'AGRICULTURE

Phase II

Thème 3

AMELIORER LA QUALITE ET
L'EFFICACITE DES SERVICES PUBLICS

Volume 1

Rapport Principal

Version Définitive



CENTRE NATIONAL
DES ETUDES AGRICOLES

Mai 2000



COMETE ENGINEERING

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. LES SERVICES PUBLICS LIÉS À L'INFORMATION ET AUX STATISTIQUES AGRICOLES	3
1.1 DIAGNOSTIC	3
1.1.1 <i>Les principaux points forts et points faibles du système</i>	3
1.2 PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION	6
1.3 PLAN D'ACTION	8
1.3.1 <i>Production de données statistiques</i>	8
1.3.2 <i>Nouveau système d'information</i>	12
2. LES SERVICES PUBLICS LIÉS À LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX ET AU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE	16
2.1 DIAGNOSTIC	16
2.1.1 <i>Synthèse des contraintes s'opposant à l'exercice de ces activités</i>	17
2.2 PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION	22
2.2.1 <i>Identification des activités à transférer aux privés</i>	22
2.2.2 <i>Renforcement des services du ressort de l'Administration</i>	23
2.3 PLAN D'ACTION	27
2.3.1 <i>Réorganisation des structures de l'Administration</i>	27
2.3.2 <i>Programme d'investissement</i>	29
2.3.3 <i>Besoins additionnels en personnel</i>	32
3. LES SERVICES PUBLICS LIÉS À LA SANTÉ ANIMALE ET AU CONTRÔLE ZOOSANITAIRE	33
3.1 LE DIAGNOSTIC	33
3.1.1 <i>La direction de la Santé Animale</i>	33
3.1.2 <i>La Direction de l'hygiène publique vétérinaire</i>	34
3.1.3 <i>Contraintes inhérentes aux services publics liés à la santé animale</i>	34
3.2 PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION	36
3.3 PLAN D'ACTION	40
3.3.1 <i>Réorganisation des structures de l'Administration</i>	40
3.3.2 <i>Programme d'investissements</i>	44
4. LES SERVICES PUBLICS LIÉS À LA GESTION DE LA QUALITÉ ET LA PROMOTION DES EXPORTATIONS	45
4.1 DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION	45
4.2 PLAN D'ACTION	50

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue la synthèse des différentes contributions relatives au thème III "Amélioration de l'efficacité des services publics d'appui à l'agriculture".

Cette nouvelle version, dressée suite aux remarques du MDO, est une des composantes de la deuxième phase de l'étude sur le renforcement des services d'appui à l'agriculture.

Conformément aux termes de référence quatre familles de services, revêtant toutes un intérêt collectif et par conséquent resteront, pour l'essentiel, dans le giron de l'Etat, ont fait l'objet chacune d'une évaluation détaillée.

L'objectif recherché, *in fine*, est la mise à niveau des exploitations agricoles consommatrices de ces services ainsi que leur environnement et ce d'autant plus que l'Agriculture à l'instar de toutes les autres composantes de l'économie tunisienne est d'ores et déjà confrontée aux défis liés à la mondialisation des échanges de biens et de services.

Outre les barrières tarifaires, ces échanges sont souvent accompagnés par des barrières non tarifaires plus insidieuses. Ainsi, outre la disponibilité d'informations agricoles d'ordre macro-économique et micro-économique aussi bien sur le marché domestique que sur des marchés étrangers, notre compétitivité est tributaire de la qualité de notre dispositif de contrôle phytosanitaire, zoosanitaire et de gestion des signes officiels de la qualité. Ces derniers connaissent actuellement un essor fulgurant sur les marchés étrangers et en particulier les marchés les plus solvables.

Dans ce contexte, notre mission consiste, en premier lieu, à analyser la manière dont les services suivants sont dispensés :

- L'information et les statistiques agricoles ;
- La protection des végétaux et le contrôle phytosanitaire ;
- La santé animale et le contrôle zoosanitaire ;
- La gestion de la qualité et la promotion des exportations.

Ensuite nous dresserons les perspectives d'amélioration en tenant compte à la fois des atouts et autres handicaps mis en évidence par notre diagnostic ainsi que de l'éventuelle redéfinition du rôle de l'état pour certains services ;

Ces perspectives se traduiront par un plan d'action comportant des investissements immatériels (des mesures de réorganisation des structures productrices des services publics d'appui, des mesures de formation, assistance technique ...) et des investissements matériels.

1. LES SERVICES PUBLICS LIES A L'INFORMATION ET AUX STATISTIQUES AGRICOLES

L'existence et la diffusion la plus large possible d'une information fiable, exhaustive, pertinente, cohérente et facilement utilisable est considérée comme un outil indispensable au service du planificateur et des opérateurs économiques sur les différentes filières agricoles et ce quel que soit le maillon auquel ils appartiennent.

Partant de ce constat nous avons diagnostiqué le système d'information actuel en vue de déceler ses atouts mais aussi ses handicaps. La finalité étant de proposer des actions d'amélioration.

1.1 DIAGNOSTIC

Le diagnostic a porté sur :

- les directions productrices d'informations agricoles (DGPDIA, DGPA, DG Pêche et aquaculture, CRDA, UTAP et APIA) ;
- la direction de l'organisation méthode et informatique (DOMI) ;
- et l'observatoire national de l'agriculture : ONAGRI.

Il vise à :

- appréhender le système d'information actuel au plan des procédures ;
- mettre en exergue les difficultés rencontrées dans la collecte, le traitement et l'exploitation des informations agricoles et de pêche.

Le système actuel d'information et de statistiques agricoles (SISA) est composé essentiellement de la Sous-Direction des Statistiques Agricoles (SD/SA) relevant de la Direction Générale de la Planification, du Développement et des Investissements Agricoles (DG/PDIA) au Ministère de l'Agriculture, des services d'informations sous-sectoriels relevant de Directions Techniques du Ministère de l'Agriculture, et des services relevant des organismes de gestion (Offices et Groupements interprofessionnels).

Les différentes structures produisent, soit des statistiques élaborées à partir d'enquêtes statistiques (SD/SA), soit des données sous-produites de leurs activités régulières (Directions techniques, Offices et Groupements).

Une nouvelle composante vient de renforcer ce système, l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI). Il devait être le lieu de concentration et de capitalisation de ces informations et statistiques sur l'agriculture et la pêche et la centrale de recueil de traitement et de diffusion de ces données.

1.1.1 Les principaux points forts et points faibles du système

Depuis le début des années 90, la sous-Direction des statistiques agricoles, pivot du système des statistiques agricoles dans le pays, a récolté le fruit des investissements effectués antérieurement. Les utilisateurs soulignent l'amélioration de la qualité de la statistique agricole à telle enseigne que les données élaborées, à partir des enquêtes, statistiques sont toutes adoptées et prévalent actuellement sur les autres données. Toutefois, il existe aussi parallèlement à ces avancées, des domaines où des progrès importants doivent être réalisés, en

relation surtout avec la nouvelle donne de l'économie tunisienne. Ces zones claires et sombres sont présentées en détail dans le rapport d'expert. Nous en donnons ici une rapide synthèse

• *Les points forts*

Les points forts relevés sont à plusieurs niveaux :

i) Les données de structures : L'enquête sur les structures agricoles

Pour la première fois depuis 1961, la SD/SA a réalisé en 1994-95 une enquête de grande envergure sur les structures des exploitations agricoles, "un mini-recensement" agricole, qui a couvert tout le pays, milieu rural et urbain, tous les types d'exploitations, petites, moyennes et grandes exploitations, et qui a touché 44 000 exploitants agricoles. Les concepts et variables utilisés sont harmonisés avec ceux qui sont recommandés par les organisations internationales. Les données qu'elle a fournies ont permis de combler une lacune dont les différents opérateurs se plaignaient. Elle sert actuellement de base de sondage aux différentes enquêtes agricoles réalisées.

ii) Les données sur l'occupation du sol : L'enquête sur le suivi de la campagne agricole

Elles sont fournies annuellement par type de culture, par gouvernorat et au niveau national, avec une précision très valable (ne dépassant pas 5 %), à partir d'une enquête aréolaire par sondage, l'enquête sur le suivi de la campagne agricole, réalisée par la SD/SA depuis 1975. Les données issues de cette enquête sont jugées très valables pour ce qui est de l'occupation du sol. Une autre enquête, parmi les enquêtes greffées sur l'enquête "suivi", l'enquête sur les périmètres irrigués, permet aussi de donner annuellement l'utilisation du sol dans ces périmètres.

iii) Les statistiques de production : Les enquêtes céréales, oasis, tomate, pomme de terre, olives à huile, agrumes. Les statistiques de production pour certaines cultures jugées essentielles et stratégiques proviennent d'enquêtes statistiques par la méthode de la mesure objective : il s'agit des céréales, des tomates et pomme de terre (récemment), des olives à huile (prévue pour la prochaine campagne), des agrumes et des dattes (par observation directe). À part l'enquête sur les agrumes effectuée par le GIAF, ces enquêtes sont réalisées par la SD/SA. On estime que les données issues de ces enquêtes peuvent être considérées comme valables.

• *Les points faibles*

Les insuffisances du système ont trait essentiellement soit à l'inadaptation qualitative ou quantitative de la production des statistiques aux besoins, soit à des retards dus à la diffusion rendant parfois caduque l'information publiée, soit encore au manque de cohérence et de coordination entre les diverses sources.

i) Les données sur la pêche

Les statistiques sur la pêche sont produites par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture. Elle fournit la production en quantité et en valeur, l'évolution mensuelle, la répartition par gouvernorat, par mode de pêche et par espèce. Mais pour tenir compte des productions non déclarées, des facteurs de correction qui datent des années 70 sont encore utilisés. Comme ils ne sont plus fiables actuellement, la production ne l'est pas non plus.

ii) Les statistiques de production

A part certains produits jugés essentiels et stratégiques cités plus haut, les statistiques de production de plusieurs produits agricoles et de pêche restent encore du domaine de l'estimation et de l'approximation, soit des directions techniques à partir des jugements des agents techniques (vulgarisation), soit des organismes de gestion, soit des groupements interprofessionnels, soit de la Sous-Direction des Statistiques Agricoles qui fait des estimations à partir de données administratives (de collecte ou de commercialisation)

iii) La collecte de l'information

A part les enquêtes statistiques réalisées par la sous-direction des Statistiques agricoles, et éventuellement le GIAF pour les agrumes, la collecte de l'information dans certains domaines, ne se base pas sur une méthode scientifique, elle est généralement basée sur l'expérience des collecteurs de l'information (CTV et CRA). De ce fait, une grande partie de l'information, fournie par les CRDA, les Directions Techniques et les Organismes de Gestion, est empirique et approximative

iv) L'informatique

Le diagnostic des solutions informatiques en place aussi bien sur le plan "Software" que "Hardware" fait ressortir les lacunes suivantes :

• *Au niveau des supports de collecte de l'information*

- ☞ Les documents de collecte ne sont pas standardisés, ils varient d'un CRDA à un autre ;
- ☞ Le format et le support de transmission des informations collectées ne sont pas harmonisés entre les CRDA ;
- ☞ L'information collectée n'est pas exhaustive, elle est destinée à une direction centrale spécifique du ministère et pour ses propres besoins ;
- ☞ La même information à partir de plusieurs sources est discordante, ceci résulte de l'absence de normes pour les estimations et les prévisions ;
- ☞ A part les enquêtes, la collecte de l'information n'est pas systématique, mais à la demande

• *Au niveau du traitement local*

- ☞ Le système actuel au niveau local est basé essentiellement sur des procédures manuelles (sauf quelques procédures automatisées dans certains CRDA) ;
- ☞ Le niveau d'automatisation diffère d'un CRDA à un autre, (Excel, développement local sous Dbase ou Access, logiciel acquis du ministère ou acheté) ;
- ☞ Les équipements informatiques et réseau diffèrent en consistance et en qualité d'un CRDA à un autre ;

« Le développement par les moyens propres d'un CRDA fait que le traitement est personnalisé et non standardisé ,

« Manque de coordination et d'harmonisation des procédures de traitement de l'information entre les divers CRDA ,

• *Au niveau de la transmission*

« Dans la plupart des cas à sens unique, des CRDA vers les directions centrales ,

« L'information est transmise avec des supports traditionnels tel que le téléphone, le fax ou le papier ,

« Les délais de transmission varient d'un CRDA à un autre , pour certaines informations le besoin de transmission journalière reste à prouver ,

• *Au niveau du traitement central :*

Au niveau du ministère, le traitement informatique est décentralisé dans les directions centrales, chaque direction disposant de son système informatique, les moyens (matériels, logiciels, humains et réseau) diffèrent d'une direction à une autre (simples micro-ordinateurs autonomes, serveur avec des postes de travail en réseau)

v) La diffusion

La diffusion reste un point faible important du dispositif, tant de point de vue des techniques (moyens traditionnels sur papier) que de l'approche (elle est très limitée) et l'esprit même qui doit l'animer. Une revalorisation de la fonction "Diffusion" paraît un préalable dans la situation actuelle. Sur la liste des responsabilités de l'ONAGRI, figure explicitement cette fonction majeure. Elle est donc appelée à être traitée en priorité avec l'importance qui lui est due.

1.2 PERSPECTIVES D'AMELIORATION

Le système d'information et de statistiques a certes fait preuve ces dernières années d'une certaine crédibilité. Il a connu un développement soutenu de ses activités. Des efforts considérables ont été consentis pour améliorer le système d'information et de collecte des données afin de répondre aux nouveaux besoins. Plusieurs fonctions du système ont été renforcées, notamment celles qui sont relatives à la production statistique. L'information est devenue plus abondante, plus fiable.

Mais malgré tous ces efforts, des lacunes restent perceptibles dans la couverture statistique de certains domaines dans la méthodologie de collecte et d'analyse de l'information, ainsi que dans l'accomplissement de certaines fonctions horizontales du système comme la coordination et la diffusion. Aujourd'hui, la situation risque d'être plus complexe, dans le nouveau contexte, marqué par la décentralisation et la libéralisation du secteur.

Face à cette situation, une stratégie claire et cohérente dans ce domaine s'impose. Une organisation de fonctionnement et de nouveaux mécanismes adaptés à la nouvelle mission du système, et des améliorations à caractère technique et méthodologique, deviennent nécessaires. La nouvelle composante qui vient d'être créée, l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI) s'inscrit dans ce cadre et est de nature à redynamiser ce système. Il est appelé à être consolidé et à trouver la place majeure qui lui est dévolue dans ce système.

Les perspectives d'améliorations peuvent être orientées selon trois axes différents :

- Premier axe : l'étude du nouveau système d'information de l'ONAGRI, lui permettant la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information technique, économique, commerciale, financière, juridique, et administrative
- Deuxième axe : la mise à niveau et l'harmonisation de l'outil informatique dans les divers CRDA, collecteurs et fournisseurs de l'information de base nécessaire à l'ONAGRI
- Troisième axe : la mise à niveau de l'outil informatique dans la DGPA et la DG pêche qui dispose de quelques micro-ordinateurs autonomes avec comme seul logiciel un tableur et qui est fournisseur de 90% des informations diffusées

Les grands principes qui guideront la conception et la réalisation de ces systèmes d'information sont les suivants :

- Dépasser le cadre de la simple saisie de l'information sur tableur pour sa transmission aux directions concernées pour que l'informatique au niveau des CRDA puisse donner son apport au niveau de la gestion et de la décision ;
- Améliorer la qualité de l'information collectée par la standardisation des documents et des procédures de collecte ;
- Saisir l'information dès sa naissance au niveau des CTV et CRA une seule fois, la traiter au niveau des CRDA et la transmettre à l'ONAGRI à travers des filtres et au niveau des directions centrales ; Cette saisie sera sous un format standard et avec un niveau de détail unique ;
- Responsabiliser les utilisateurs sur leurs informations respectives ;
- Concevoir l'ensemble des systèmes à retenir dans une optique d'intégration d'un système global du ministère de l'agriculture, afin d'éviter la double saisie, l'incohérence des informations et le cloisonnement des systèmes ;
- Avoir des possibilités d'interrogation de fichiers très développées (base de données), pour pouvoir répondre à temps aux doléances des divers utilisateurs ;
- Mettre en place un réseau dédié à haut débit entre les diverses cellules du ministère de l'agriculture et les autres opérateurs (APIA, UTAP...) pour véhiculer les informations structurées et graphiques ;
- Doter les CRDA d'un minimum de compétences informatiques, car l'acquisition des données, la saisie et le traitement initial se feront au niveau régional

1.3 PLAN D'ACTIONS

Afin d'améliorer le système d'information et de statistiques des actions sont à entreprendre au niveau de :

- La production de données statistiques
- Des solutions informatiques

1.3.1 Production de données statistiques

1.3.1.1 RENFORCEMENT DE LA SDNA

○ RENFORCEMENT DES ACTIVITES EXISTANTES (court terme)

i) Améliorations méthodologiques

- amélioration des méthodologies des enquêtes
combiner la "méthode pondérée" et la "méthode des 4 univers"
alléger les enquêtes ; le nombre de passages, le questionnaire
- maîtrise des méthodes et des techniques nouvelles de collecte de traitement, d'analyse et de diffusion des données
estimations de productions par les méthodes directes et indirectes,
calculs d'indices et de ratios,
appliquer les techniques de télédétection et de photo-interprétation aux enquêtes statistiques (moyen terme)

ii) Consolidation des assises méthodologiques

- amélioration de la base de sondage areolaire par une nouvelle stratification détaillée basée sur l'observation des agents de terrain,
- actualisation des autres bases de sondage ;
- informatisation des bases de sondage et du tirage des échantillons,
- constitution d'un échantillon maître pour les différentes enquêtes,
- élaboration d'un référentiel de typologie des exploitations, en étroite collaboration entre statisticiens et agro-économistes des différents partenaires

iii) L'enquête sur les structures des exploitations agricoles

Cette enquête doit absolument être renouvelée. La périodicité de 10 ans est peut-être trop longue. On peut la rendre quinquennale pour suivre le rythme des plans de développement.

○ CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES (court et moyen terme)

i) Enquêtes spécifiques nouvelles (court terme)

Enquête sur le cheptel

- effectifs
- mouvements

- production animale

Enquête sur: la main-d'œuvre agricole

* Délais et périodicité

- actions prioritaires à réaliser au cours des 2 prochaines années,
- ces enquêtes gagneraient à être intégrées dans le dispositif des enquêtes permanentes

ii) Approches nouvelles (moyen terme)

Approche "genre" : Intégration de l'aspect "genre" et participation de la femme aux activités agricoles, dans la collecte, le traitement et l'analyse des données

o REORGANISATION DE LA SD/SA (moyen terme)

Réorganiser la SD/SA en structures fonctionnelles et créer des unités transversales à savoir :

A) Unité de méthodologie : Cette unité s'attachera à améliorer les méthodes utilisées actuellement et à développer des méthodologies nouvelles en prenant en considération les recommandations des organismes internationaux et les expériences des pays développés et pays de même niveau que la Tunisie

- améliorations des méthodologies utilisées,
- développement de méthodologies et techniques nouvelles, télédétection et photo-interprétation, etc.

B) Unité d'analyse et de synthèse : Cette unité travaillera en étroite collaboration avec la Sous-Direction des Analyses économiques relevant elle-même de la Direction du Plan, et qui gère actuellement les bases de données de la DG/PDIA

- gestion d'une base de données statistiques sur les superficies et les productions (statistiques d'enquêtes, statistiques des Directions Techniques et Statistiques administratives),
- synthèse des données et recherche de convergence des données des différentes sources,
- tableaux d'assolement et rotation des cultures pour projections d'utilisation du sol

C) Unité femme et développement (moyen terme) : Pour développer et intégrer l'approche "genre" dans les activités de la SD/SA

D) Unité de publication et de diffusion : La SD/SA devra tirer le meilleur profit de la technologie du moment en matière de publication et de diffusion de l'information

- Unité de PAO pour la publication
- Unité de diffusion :
 - réponse à la demande,
 - produits prêts à l'emploi, supports informatiques
 - partage par les utilisateurs de l'information par le biais de tableaux informatiques normalisés simples et rapides à obtenir (moyen terme),
 - mise en réseau dans toutes les directions

1.3.1.2 RENFORCEMENT DES AUTRES STRUCTURES PRODUCTRICES D'INFORMATIONS

Les autres structures impliquées dans le système d'information et de statistiques agricoles doivent à leur tour être consolidées et renforcées dans leurs activités de production ou d'utilisation de l'information et des données sur l'agriculture, afin de leur permettre de contribuer au développement harmonieux du système, et de les impliquer au fur et à mesure dans des travaux statistiques.

i) *La sous-Direction des Analyses Economiques*: Cette unité, qui relève de la Direction du Plan à la DG/PDIA, intervient dans des activités d'analyse de synthèse et de gestion de bases données sur l'agriculture. Le renforcement de ses activités dans ce domaine, grâce à ses interactions avec la SD/SA est de nature à développer le système.

ii) *La Direction Générale de la Production Agricole*: Cette structure a un rôle important dans le système. La connaissance de la réalité de la production agricole est une nécessité. Mais la DG/PA n'est pas encore en mesure d'y arriver avec précision. Elle a besoin d'une amélioration de cette connaissance, sur des bases solides et scientifiques. Ce plan d'action doit lui permettre cette amélioration en l'impliquant directement dans des activités statistiques.

Pour ce faire, 2 scénarios sont présentés :

- **Scénario I**: Création au sein de la DGPA, au niveau central, d'une «unité d'information» pour améliorer la qualité des données, élaborer l'information dans le domaine de la production agricole sur des bases scientifiques de manière à l'intégrer dans un cadre méthodologique uniforme afin d'améliorer son degré de fiabilité et atténuer les divergences qui peuvent subsister entre cette information et les données issues d'enquêtes statistiques.
- **Scénario II**: Création d'une activité conjointe SD/SA et unité statistique de la DGPA pour le suivi de la campagne agricole (prévisions et estimations de production) sur des bases statistiques et scientifiques, en coordonnant les méthodes et les moyens des deux structures.

iii) *La direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture*: La production d'informations sur la pêche et l'aquaculture ne se fait pas avec de bonnes précisions avec les moyens actuels de cette structure. Il y a lieu d'améliorer cette connaissance sur des bases solides et scientifiques. Le développement de la production d'informations statistiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture passe par les actions suivantes :

- Le recensement des exploitations halieutiques et le recensement des pêcheurs dans les barrages et les lacs collinaires
- Des études et enquêtes socio-économiques dans les différentes régions de pêche
- Des études et enquêtes sur la chaîne portuaire
- Des enquêtes pour le suivi, l'organisation et l'évaluation des campagnes de pêche

iv) *L'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI)*: Il ne faut pas perdre de vue le rôle important que doit jouer l'ONAGRI dans ce système. Sa consolidation et son renforcement sont nécessaires pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

La mobilisation des moyens, que nous soulevons ci-après pour tout le système, est une grande priorité pour cet organisme, afin de lui permettre de s'imposer au sein de ce système.

La mise en œuvre de ce plan d'actions se traduit par les investissements suivants :

(en 1000 DT)

Action	Coût en 1000 DT
Renforcement de la production de statistiques agricoles	
Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2002 (tous les 5 ans et à partir de 2002)	1 515
Enquête Cheptel	436
Enquête emploi agricole	830
Sous total	2781
Renforcement de la production de statistiques de la pêche et de l'aquaculture	
Le recensement des exploitations halieutiques et le recensement des pêcheurs dans les barrages et les lacs collinaires	700
Des études et enquêtes socio-économiques dans les différentes régions de pêche	500
Des études et enquêtes sur la chaîne portuaire	300
Des enquêtes pour le suivi, l'organisation et l'évaluation des campagnes de pêche	500
Sous total	2 000
Total	4781

• Recrutement

Au niveau de la production de statistiques agricoles : Il nous semble qu'un objectif global consistant à doubler les effectifs impliqués dans ces travaux de collecte de traitement d'analyse de publication et de diffusion de l'information et de statistiques agricoles, sur les 5 prochaines années, est à la fois souhaitable, réalisable et gérable. Il pourrait permettre la réalisation de ce plan d'actions, à moyen terme. En particulier, le taux d'encadrement doit être ajusté à des niveaux compatibles avec les défis à relever, et à des niveaux proches des normes pratiques dans les pays développés.

Au niveau de la production de statistiques de la pêche :

- Renforcement des services régionaux par le recrutement de 10 cadres spécialisés dans l'économie et les techniques de la pêche (à raison d'un cadre par gouvernorat côtier)
- Renforcement des services centraux par le recrutement de :
 - Un informaticien analyste programmeur
 - Un socio-économiste de la pêche
 - Un statisticien
 - Cinq ingénieurs pour l'organisation, le suivi et l'évaluation des campagnes de pêche (la pêche dans le Nord, la pêche artisanale, la pêche au chalut, la pêche des petits pélagiques, la pêche dans les barrages et l'aquaculture)

• Formation

L'école nationale de la statistique pour la formation d'ingénieurs de statistiques que l'on projette de créer en Tunisie dans le cadre de la réforme du système national de la statistique, le cycle de formation d'adjoints techniques de statistiques agricoles de Sidi Thabet, seraient de nature à répondre aux besoins de formation des ingénieurs et des techniciens de la statistique

Les besoins sont évalués comme suit

Catégorie	2001	2002	2003	2004	2005
Ingenieurs principaux	3	3	3	3	3
Ingenieurs des travaux	6	6	6	6	6
Ingenieurs adjoints	6	6	6	6	6
Adjoints techniques	12	12	12	12	12
Total	25	25	25	25	25

Ces profils serviront à alimenter la direction centrale et les arrondissements régionaux

1.3.2 Nouveau système d'information

Le nouveau système d'information agricole que nous proposons aura l'architecture suivante

ASPECTS TRAITEMENT : Le traitement proposé par ce nouveau système aura deux aspects :

- Un aspect régional : Dans le cadre de la décentralisation les CRDA saisissent leurs propres informations, les traitent sur place, éditent les états dont ils ont besoin et transmettent les informations nécessaires aux instances centrales
- Un aspect central : Les informations régionales seront rassemblées au niveau central pour consolider ces informations, les traiter et les diffuser. Certaines informations spécifiques qui ne proviennent pas des régions seront saisies au niveau central

LES NIVEAUX D'AUTOMATISATION : Nous distinguerons trois niveaux de déploiement de l'information agricole :

- Local
- Régional
- National

A/ Au niveau local (CTV et CRA) l'information de base est disponible et même si le niveau d'encadrement et de suivi de l'intrant agricole (agriculteur, exploitation, cheptel) et des informations cycliques de production est variable et hétérogène, il y a lieu de penser que l'effort principal consistera-en :

- La conception d'un bon système de collecte

- L'instauration de procédures cycliques de mise à jour événementielle aussi bien du référentiel agricole que des informations de production

Quant à la saisie et l'acquisition des données à ce niveau, seule l'étude détaillée le déterminera.

Peux-t-on envisager que certains CRA ou CTV puissent disposer de moyens d'acquisition de données qui sont alors acheminées aux CRDA ?

B/ Au niveau régional (CRDA) : A ce niveau, compte tenu de l'existence de structures, de besoins et de moyens, l'automatisation selon le nouveau concept est incontournable. Pour le GIS, cela semble acquis puisque 13 CRDA sont en cours d'automatisation, les 10 autres devront suivre.

C) Au niveau central : seraient mémorisées :

- Le référentiel agricole national (BDRA)
- Les informations sur la production agricole (BDPA)
- Le fonds documentaire agricole (BDDA)

Toutes ces données seraient mémorisées sur des serveurs sécurisés et quelle que soit leur implantation physique, ne permettraient l'accès qu'après des niveaux d'authentification et d'officialisation notamment en ce qui concerne les chiffres sur la production agricole par les directions habilitées. Les moyens et outils de traitement spécifiques à chaque Direction DGPA, DGPDA, etc. sont à envisager sur des serveurs à parts spécifiques accédant aux serveurs centraux des données.

Les moyens et outils de traitement de l'ONAGRI pour analyse, synthèse, formalisation, présentation et diffusion de l'information agricole sont bien entendu à localiser sur un serveur de traitement à part.

Les accès et échanges revêtiraient plusieurs formes :

- L'accès des opérateurs et agents extérieurs aux informations agricoles serait canalisé à travers un réseau dédié
- L'accès public serait canalisé à travers Internet
- L'accès et les échanges avec les diverses directions et services du ministère seraient canalisés sur les liaisons fibre optique en cours de généralisation
- L'accès et les échanges avec les CRD/ seraient canalisés à travers un réseau interrégional dédié à haut débit

Orientations générales en matière d'architecture technique du système (Equipement et Communications).

En matière de serveurs :

- 1/ Séparer les serveurs de données et de traitement au niveau central
- 2/ Séparer les serveurs de données nationales par type d'information

3/ Pour les 3 serveurs de données nationales (BD) il faudra opter pour des solutions informatiques matérielles de très haute sécurité : Redondance totale des équipements (RAID, Clustering etc)

En matière de réseau et de communication :

L'infrastructure de base des communications (reseaux locaux, telecom) devra faire l'objet d'une étude spécifique détaillée pour sérier selon le cas, le type de liaison :

Telecom

- N 25
- IS
- RTC

Reseau :

- fibre optique
- liaison RJ

BUDGET D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL :

Le tableau suivant récapitule une prévision qui reste approximative du budget d'investissement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

N°	RUBRIQUE	QTE	UTE	P.U. EN DT	MONTANT
I	ETUDES :				
	- Schéma directeur opérationnel	20	M/H	7 000	140 000
	- CC - AO Depouillement - contrats	4	M/H	7 000	28 000
	- Etude réseau - télécom	2	M/H	7 000	14 000
	Sous total études				182.000
II	INFRASTRUCTURE TELECOM - RESEAU				250.000
III	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES				
	- Systèmes serveurs CRDA	23		50 000	1150 000
	- Serveurs de données	3		100 000	300 000
	- Serveurs de traitement	3		80 000	240 000
	- Serveur WEB	1		100 000	100 000
	- Postes de travail	150		2 000	300 000
	- Logiciels de base				100 000
	Sous total équipements				2190.000
IV	LOGICIEL APPLICATIF + SERVICES				
	- Logiciel applicatif				500 000
	- Formation * Log Base	200	jours	400	80 000
	* Log applicatif	12	M/H	5 000	60 000
	- Services : - pilotage projet	24	M/H	5 000	120 000
	Sous total log. & Services				760.000
V	RECENSEMENT GENERAL				5000.000
	TOTAL GENERAL :				8 382.000

2. LES SERVICES PUBLICS LIES A LA PROTECTION DES VEGETAUX ET AU CONTROLE PHYTOSANITAIRE

Dans cette partie, il sera procédé à l'analyse des activités des deux sous-directions concernées par l'étude : La sous-direction de la protection des végétaux et du contrôle phytosanitaire et la sous-direction de contrôle et de certification des semences et plants, relevant toutes les deux de la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA)

2.1. DIAGNOSTIC

Les services actuellement assurés par ces deux sous-directions peuvent être résumés comme suit :

i/ Le contrôle phytosanitaire de végétaux et des produits végétaux

- Contrôle phytosanitaire à l'importation
 - Contrôle documentaire (vérification de la conformité du certificat phytosanitaire)
 - Contrôle visuel (pour détecter la présence éventuelle d'organismes de quarantaine)
 - Analyse au laboratoire (prélèvement d'échantillons) Obligatoire pour les végétaux de multiplication
- Contrôle phytosanitaire à l'exportation selon la nature de produit :
 - Contrôle visuel et/ou contrôle au laboratoire (analyses)
 - Vérification de la conformité des végétaux et des produits végétaux aux exigences phytosanitaires du pays importateur.
- Le post-contrôle et la surveillance du territoire
 - Contrôle à posteriori
 - Prospection phytosanitaire des cultures locales à importance économique
 - Surveillance du territoire contre l'introduction des ravageurs et maladies difficilement mis en évidence lors de l'importation

ii/ Contrôle des pesticides à usage agricole

- Agréage des sociétés de commercialisation des pesticides (stockage, importation et vente)
- Homologation des pesticides
- Contrôle de conformité des produits et Contrôle des stocks à la demande (stabilité, efficacité...)
- Analyse des résidus des pesticides dans les produits de culture

iii/ Défense des cultures

- Organisation et suivi des campagnes nationales de lutte contre les insectes et les maladies (axé actuellement sur les cultures stratégiques : oliviers, agrumes, palmier-dattier, vigne, pomme de terre, tomate et céréales)
- Prospection et surveillance des fléaux des cultures Organisation, exécution et suivi des campagnes de lutte contre les oiseaux, les rongeurs et les acridiens
- Expérimentation des pesticides à usage agricole (Insecticides, fongicides, acaricides,
- Prospection phytosanitaire et lancement des avertissements agricoles
- Contrôle des denrées stockées
- Organisation des journées de formation et d'information (assistance technique des agents des bureaux régionaux et des stations de défense des cultures)

iv/ Contrôle et certification des semences et plants

- Certification des semences et plants
- Contrôle des organismes multiplicateurs des semences et plants (axé sur les céréales et la pomme de terre)
 - Contrôle au champ (vérification de la validité des champs de multiplication et contrôle technique avant l'agréage de ces champs)
 - Contrôle de qualité (chaîne de conditionnement et prise d'échantillons pour analyse au laboratoire)
 - Conduite des parcelles de référence (pour les céréales notamment)
 - Analyses des semences et plants
- Contrôle des pépinières arboricoles et maraîchères (concerne toutes les espèces)
- Contrôle des distributeurs des semences et plants
- Gestion du catalogue officiel des semences et plants et protection des obtentions végétales (activité récente non encore mise en oeuvre)
- Analyse sur demande des particuliers (vérification faculté de germination et état sanitaire),
- Assistance technique aux agents régionaux des CRDA

2.1.1. Synthèse des contraintes s'opposant à l'exercice de ces activités

Le diagnostic des services liés au contrôle phytosanitaire et au contrôle des semences et plants rappelés précédemment fait ressortir les lacunes suivantes

iv/ *Activités inégalement couvertes par les services concernés*

Certains services par manque des moyens humains et matériels sont très peu ou même pas réalisés. Il s'agit de

- la quarantaine interne : le système en place n'arrive pas à assurer un contrôle suffisant notamment au niveau des structures d'appui (bureaux régionaux de défense des cultures et stations régionales de défense des cultures). Dans ce sens, la réalisation des prospections phytosanitaires dans les oasis de palmier dattier a été interrompue,

- efficacité de l'avertissement agricole compromise par
 - le manque d'observations au niveau régional (arrivée en retard de l'information),
 - le retard dans le lancement de l'avertissement agricole (lourdeur administrative et manque des moyens de communication),
 - contenu et présentation de l'avertissement agricole (absence des photos en couleur) pouvant être améliorés
- le suivi biologique de certains insectes mal étudiés ;
- l'absence d'un inventaire des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles par culture et par région ;
- l'absence d'études sur l'analyse du risque phytosanitaire ;
- insuffisance des contrôles par analyses mycologiques pour la recherche des champignons de quarantaine ;
- insuffisance du contrôle de résidus (difficultés d'obtention d'échantillon des produits agricoles et de contrôle au commerce des pesticides,
- manque de suivi régulier de traitement anti-acridien, insuffisance de la gestion du stock des produits de lutte et rareté de reconditionnement du stock des produits acridicides périmés,
- manque de contrôle au niveau de points de vente et des postes frontières
- manque de contrôle, de suivi et d'évaluation de campagne de désherbage,
- manque d'études bio-écologiques et de suivi de certains adventices dangereux pour lesquelles le traitement chimique est quasi inefficace,
- absence en matière de phytopathologie de lutte contre les virus et les bactéries,
- absence de contrôle des intrants biologiques, des inhibiteurs et régulateurs de croissance,
- le contrôle des semences et plants au niveau régional n'est pas encore satisfaisant : il n'est pas systématique et il est visuel dans la plupart des cas,
- récemment affectées à la S/D de contrôle et de certification des semences et plants, la gestion du catalogue et la protection des obtentions végétales ne sont pas encore mise en œuvre,

ii) Réglementation organisant les activités de contrôle non mise à jour régulièrement

La législation relative à la protection des végétaux est devenue dépassée, malgré son jeune âge. En effet, la convention de la FAO à laquelle la Tunisie a adhéré, a été révisée en 1997 compte tenu des nouvelles exigences du commerce international et l'accord du GATT. Or la législation nationale date de 1992. Les textes d'application de cette loi comportent des lacunes et méritent d'être révisés.

En outre, la loi relative à la protection des obtentions végétales a été rattachée à la loi relative au contrôle et la certification des semences et plants alors qu'il s'agit de deux domaines différents. Les procédures internationales en matière de protection des obtentions végétales sont beaucoup plus rigoureuses et beaucoup plus compliquées que celles contenues dans la législation tunisienne. Or pour pouvoir adhérer et devenir membre de l'Institut international de la protection des végétaux, il est impératif d'adopter la législation cadre agréée par les états adhérents à cet organisme.

Enfin d'autres textes législatifs récents ont été promulgués sans que leurs textes d'application n'aient été publiés. Les textes d'application de la loi sur le contrôle sanitaire à l'importation et à l'exportation sont encore en train d'être élaborés par les services techniques compétents, ce qui rend cette loi inapplicable pour le moment.

Pour ce qui est de la législation relative au contrôle des semences et plants, on applique encore les anciens textes réglementaires. Les structures afférentes au catalogue officiel détenu auparavant par l'INRAT n'ont pas encore été installées. Il en est de même pour la structure de la protection des obtentions végétales nouvellement instituée.

Par ailleurs il est important de remarquer que, lors de plusieurs rencontres avec les responsables des différentes structures visitées, les outils législatifs et réglementaires considérés comme étant les manuels et références de travail ne sont pas toujours disponibles, pour ne pas dire méconnus.

Ceci explique les raisons pour lesquelles les contrôleurs ne sont pas en mesure de dresser des procès verbaux en bonne et due forme. A cela il y a lieu d'ajouter cet argument ; les textes législatifs et réglementaires, après leur promulgation, ne sont pas toujours suivis de circulaires d'application ou de notes explicatives. La formation technique des intervenants officiels dans ce secteur ne leur permet pas d'assimiler les dispositions législatives et réglementaires d'une manière convenable et être en mesure de les appliquer comme il se doit et ce, par manque de formation en la matière.

iii) Infrastructure insuffisante et inadéquate pour assurer l'ensemble des activités et dans certains cas peu valorisée

-exigüité et mauvais état de laboratoire de pesticide et conception non adaptée de la station de quarantaine ne permettant pas leur accréditation,

-absence d'un local spécifique pour le stockage dans de bonnes conditions des pesticides ainsi que du matériel de traitement,

-infrastructure insuffisante de contrôle et de certification des semences et plants n'est pas en mesure de loger d'autres services tels que la gestion du catalogue et la protection des obtentions végétales,

-bien qu'il soit récemment équipé la salle des analyses de la section acridologie n'est pas opérationnelle par manque des moyens humains,

-le local de la station de défense des cultures du centre (Souise) composé de plusieurs bureaux et laboratoires en bon état est très peu valorisé par manque de personnel,

-exiguïté et très mauvais état du local de la station de défense des cultures du sud (Sfax),

-absence d'un centre de contrôle phytosanitaire au niveau du port de Rades,

-absence des stations de fumigation au niveau des principaux ports (Sfax, Bizerte et Rades),

-absence de matériel d'évaluation de l'impact des insecticides sur la faune utile

iv/ Insuffisance d'équipement, de moyens de communication de matériel roulant et manque de références techniques et scientifiques

-laboratoires et salle de travail peu équipés aussi bien au niveau central que régional,

-manque d'équipement informatique et des moyens de communication rapides notamment au niveau des services, sections et stations régionales et postes frontières (lignes directes, Fax, Email et Internet ...),

-absence d'un réseau d'échanges entre les postes frontières et la station centrale de quarantaine,

-matériel roulant insuffisant et relativement âgé,

-manque de support bibliographique et d'abonnement dans les revues techniques et scientifiques spécialisées et absence des techniciens dans les réunions internationales et notamment en matière de quarantaine végétale,

w/ Absence des procédures claires et organisation peu efficiente de travail

-difficulté au niveau de l'exploitation de fonds de concours pour couvrir les frais de fonctionnement. Le programme d'emploi du fonds ne permet pas entre autres le règlement des prélèvements d'échantillons pour l'analyse des résidus,

-absence des manuels des procédures pour l'ensemble des activités et par service,

-manque d'études d'évaluation de certaines maladies et absence d'études traitant des maladies bactériennes et virales,

-absence de coordination avec les services des douanes notamment au niveau de suivi des végétaux interceptés,

-méthodes d'analyse au laboratoire non actualisées et manque d'entretien du matériel de traitement,

- cumul des fonctions des analyses et de contrôle de laboratoire des pesticides,
- inexistence d'un guide des analyses et d'expérimentation des pesticides,
- absence d'études sur l'analyse du risque phytosanitaire pour la détermination des filières à risque et le ciblage des opérations de contrôle,
- absence d'un inventaire des organismes de quarantaine présents en Tunisie avec l'aire de répartition et les plantes hôtes,
- absence d'une base des données organisée par service et saisie non généralisée des statistiques relatives aux importations et exportations des végétaux et produits végétaux à tous les postes frontières de contrôle phytosanitaires,
- manque de standardisation des documents utilisés et fournis (autorisations de vente, durée de l'autorisation ...) au niveau régional,
- représentation insuffisante (stations de défense des cultures et laboratoires) de deux sous-directions ne permettant pas de couvrir efficacement tous les volets de la protection de végétaux et de contrôle des semences et plants et tous les gouvernorats,
- conflit de compétence entre les agents de stations et les techniciens régionaux des bureaux de défense des cultures des CRDA,
- dépendance contraignante en matière de fonctionnement des stations de défense des cultures (carburants notamment)

vii/ *Personnel largement insuffisant, peu qualifié et peu motivé*

- manque de personnel notamment au niveau de laboratoires, de postes de contrôle phytosanitaire et au niveau des stations régionales,
- compétence relativement insuffisante du personnel en fonction,
- absence de contrôleurs des pesticides au niveau des régions
- mobilité du personnel par manque de moyens de travail et de motivation en matière de promotion et d'opportunité de formation et de recyclage

2.2 PERSPECTIVES D'AMELIORATION

Les perspectives d'amélioration devront répondre aux objectifs suivants

- couvrir tous les volets de la protection de végétaux et de contrôles des semences et plants et assurer la compatibilité avec les exigences internationale de protection des végétaux dans le domaine phytosanitaire et l'interchangeabilité des végétaux et des produits végétaux.
- accéder à une meilleure maîtrise des pathogènes et de surveillance du territoire compte tenu des risques encourus par l'importation massive des végétaux et des produits végétaux,
- augmenter la crédibilité des prestations fournis.

Toutefois, certaines activités payantes et contraignantes pour l'Administration pourraient être transférées progressivement et développées par les privés. Ainsi, pour atteindre ces objectifs, il est proposé

- i) Le transfert de certaines activités aux privés
- ii) Le renforcement des services publics concernés

2.2.1. Identification des activités à transférer aux privés

Les activités pouvant être transférées progressivement aux opérateurs privés font partie des services payants dont les redevances dues sont versées dans le fonds de concours pour la protection des végétaux et la trésorerie nationale pour le contrôle et la certification des semences et plants, et les services dont certains s'apparentent beaucoup plus aux conseils. Il s'agit notamment de

ii) L'expérimentation des pesticides en vue de leur homologation

Les pesticides avant d'être homologués à la vente, doivent être essayés sur champ quant à la vérification de l'efficacité de la matière active et à la conformité des doses à utiliser. Chaque essai concerne un seul produit et une seule culture et dure au minimum deux ans. Ces essais menés actuellement par les différents services et sections de la sous direction de la protection des végétaux sur les terres privées mobilisent beaucoup de personnel et des moyens aussi bien au niveau central que régional. Et se heurtent notamment à des contraintes de disponibilités des terres sur lesquelles ils doivent être conduits.

Les redevances de ces expérimentations se situent entre 100 et 150 milles dinars par an (analyses des conformités comprises). Ces redevances correspondent à environ 50 % du coût réel de ces expérimentations.

ii/ *Les analyses au laboratoire*

Il s'agit

- Des analyses des résidus des pesticides dans les produits de cultures en cours de leur expérimentation et des produits végétaux à la vente
- Les analyses des semences pour la certification

Les redevances au titre des analyses de semences s'élèvent annuellement à environ 60 milles dinars et représentent de l'ordre de 45 % du coût réel de ces analyses

iii/ *Les prestations des services communs*

Il s'agit des conseils et de recommandations techniques après examen et analyses aux laboratoires et ce en matière notamment de

- la reconnaissance des maladies et des adventices,
- les analyses concernant la faculté germinative des semences,
- les recommandations techniques de lutte

Ces prestations sont de ressort de la vulgarisation et peuvent être des opportunités pour les conseillers agricoles. Le transfert de ces activités permet de dégager les services publics pour plus de contrôle, de suivi et de formation en matière de contrôle phytosanitaire, de défense des cultures et de contrôle et de certification des semences et plants. Ce transfert devrait être précédé par des études plus poussées et un train des mesures touchant à

- la rentabilité de ces activités pour les privés,
- la réglementation de l'organisation de ces activités (contrôle, cahier de charges, fixation des prix, agréage de laboratoires privés, formation, ...),
- l'encouragement à la promotion de ces services à transférer (par l'APIA), promotion de l'initiative privée, information, recherche de partenariat, etc.

L'allégement des services publics de protection des végétaux et de contrôle des semences et plants de certaines activités n'empêche pas le renforcement de ses structures actuellement déficientes pour couvrir tous les volets de contrôle phytosanitaire, de défense des cultures et de contrôle des semences et plants et améliorer ses performances.

2.2.2. Renforcement des services du ressort de l'Administration

Pour contribuer à la réalisation des différentes stratégies nationales visant à améliorer la production agricole en garantissant l'utilisation des semences et plants de qualité et en augmentant l'efficacité des interventions des services publics en matière de protection des végétaux, les améliorations suivantes sont proposées.

i/ La consolidation du contrôle phytosanitaire et de la quarantaine interne

- Actualisation de la réglementation phytosanitaire

Les textes d'application de la loi régissant le contrôle phytosanitaire datent de 1992 et compte tenu des nouveaux signalements enregistrés un peu partout dans le monde, la liste des organismes de quarantaine devra être mise à jour. Cette liste sera établie sur la base d'une identification des principaux produits et matériels végétaux devant faire l'objet d'une analyse du risque lié aux ravageurs et d'un inventaire des organismes présents en Tunisie. Un tel travail pourra se faire dans le cadre d'un comité regroupant les différents spécialistes dans le domaine de la protection des végétaux.

Les textes relatifs aux exigences phytosanitaires liées à l'importation doivent être révisés, pour d'une part les améliorer en fonction des nouvelles normes de quarantaine, et d'autre part les compléter pour englober les fruits frais et les différentes espèces de semences et plants non couverts par la réglementation actuelle.

L'arrêté fixant la liste des végétaux et produits végétaux dont l'introduction en territoire tunisien est interdite doit être révisé dans le sens d'éviter les contradictions avec la réglementation de la Direction des Forêts relative à l'importation des essences forestières.

Il est également proposé :

- L'élaboration d'un texte législatif réglementant le contrôle des intrants biologiques notamment les agents de la lutte biologique et les organismes génétiquement modifiés et les produits régulateurs de croissance,
- L'élaboration d'un texte législatif réglementant les opérations de contrôle des produits biologiques,
- La création d'un comité consultatif de la quarantaine qui joue le rôle d'observatoire.

- Développement de la quarantaine interne

L'organisation actuellement en place ne permet pas une étanchéité parfaite à l'égard des menaces d'introduction et de dissémination d'organismes de quarantaine. Pour faire face à cette situation, il est impératif que les prospections phytosanitaires et le suivi de l'état sanitaire des importations de végétaux de multiplication se fassent d'une manière systématique pour détecter le plus rapidement possible l'éventuelle apparition de nouveaux organismes de quarantaine et empêcher leur extension sur de très grandes superficies par l'élaboration et l'exécution de plans d'action de lutte et d'éradication.

Ainsi, il est recommandé en plus de la promulgation d'une réglementation relativement récente de renforcer la surveillance du territoire aux niveaux des ressources humaines et

matérielles, de l'organisation des prospections et du suivi phytosanitaire des cultures et des plans d'action de lutte contre les nouveaux nuisibles de quarantaine

- Le renforcement des contrôles phytosanitaires

Il s'agit principalement de :

- Mettre en place le processus d'accréditation des laboratoires de la quarantaine et des stations régionales de défense de cultures à même de réaliser les principales opérations de diagnostic et d'analyse des végétaux, d'améliorer la crédibilité et la fiabilité des résultats et de permettre le développement des échanges.
- Mettre en place le processus d'analyse du risque phytosanitaire et déterminer les filières à risques pour cibler les contrôles.
- Améliorer la couverture du territoire en matière de contrôle phytosanitaire par la création de quatre autres stations de défense de cultures ; ces nouvelles stations seront localisées à proximité des pôles régionaux de recherche-développement. Ainsi, elles seraient réparties comme suit :
 - Pour le Nord-Est à Mornag du gouvernorat de Ben Arous et couvre les gouvernorats suivants : Nabeul, Zaghouan, Bizerte, Tunis, Ben Arous et Ariana
 - Pour le Nord-Ouest semi-aride au Kef et couvre les gouvernorats du Kef et de Siliana
 - Pour le Centre-Ouest à Sidi Bouzid et concerne les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan
 - Pour le Centre-Ouest à Tozeur et couvre les gouvernorats de Tozeur, Kébili et Gafsa
- Instaurer le contrôle des intrants biologiques et des organismes génétiquement modifiés
- Consolider les contrôles phytosanitaires aux frontières par l'amélioration des équipements des postes (matériel de contrôle et d'échantillonnage des végétaux et produits végétaux), le perfectionnement des contrôleurs et par la mise à leur disposition des moyens efficaces de contrôle (documentation technique indispensable, spécimens d'organismes de quarantaine, ...).
- Mettre à jour le manuel des procédures qui devrait constituer un guide pour le contrôleur phytosanitaire
- Préparer un manuel sur les techniques de laboratoire en matière de virologie, bactériologie, mycologie, entomologie et nématologie ainsi que les milieux de culture et les tampons utilisés pour les différentes analyses.

- Mettre en oeuvre les nouvelles techniques d'identification des nuisibles au laboratoire,
 - Améliorer la communication et la coopération au niveau national (recherche, enseignement et autres intervenants), régional (OEPP, UMA et groupe de travail sur le contrôle phytosanitaire dans le pays de l'Afrique du Nord) et international (CIPV et pays partenaires)
 - Organiser et mettre en place un système de certification des productions végétales destinées à l'exportation,
 - Promouvoir les méthodes de protection biologique des productions végétales,
 - Evoluer le service de contrôle phytosanitaire par des cadres de haut niveau et spécialisés dans le domaine de la quarantaine. Ces techniciens sont particulièrement indispensables au niveau du laboratoire de la quarantaine et des plus importants postes de contrôle phytosanitaire. L'effectif actuellement en poste est très réduit et même le poste de l'Aéroport International de Tunis-Carthage (voyageurs) n'est pas pourvu d'un contrôleur,
 - Améliorer les compétences professionnelles des techniciens chargés du contrôle phytosanitaire aussi bien au niveau du laboratoire qu'au niveau des postes frontières par l'organisation de stages de formation au niveau des laboratoires étrangers et la dispense d'une formation sur les principes modernes du contrôle phytosanitaire.
- ii/ Défense des cultures plus efficace et plus généralisée*
- Amélioration de l'efficacité de l'avertissement agricole et ce, en soignant davantage son contenu et en le faisant arriver en temps opportun à leurs utilisateurs,
 - La généralisation de la lutte contre tous les nuisibles et toutes les cultures et l'amélioration de son efficacité,
- iii/ Renforcement du contrôle des pesticides à usage agricole*
- Actualisation et mise à jour de la réglementation régissant le contrôle des pesticides à usage agricole de la fabrication, formulation, commerce, distribution et analyse des résidus sur (ou dans) les légumes, fruits, semences et autres végétaux et produits végétaux destinés à la consommation humaine ou servant à l'alimentation du bétail
 - Amélioration de l'organisation du laboratoire des pesticides
 - Amélioration des conditions de travail
- iv/ Consolidation du contrôle et de certification des semences et plants*
- Mise à jour régulière de la législation sur le secteur des semences et de la protection des obtentions végétales en tenant compte de la défaillance de cette législation et de l'évolution technologique réalisée dans les domaines

- Renforcement des moyens et des équipements du laboratoire central par la mise en place d'une unité de contrôle des bactéries et virus et une unité de contrôle de l'identité variétale par électrophorèse
- Meilleure couverture du territoire par la mise en place d'un réseau de laboratoires régionaux de contrôle des semences et plants et renouvellement des équipements des laboratoires du Krib et de Beni Khalled
- Amélioration de la performance des agents en fonction et ce, par leur recyclage et leur formation continue
- Dotation de la structure des semences et plants en personnel spécialisé et suffisant lui permettant à faire face à l'évolution de ses activités et ce, pour une meilleure efficacité et célérité
- Mise à la disposition du laboratoire des parcelles pour la conduite des essais de référence
- Mise en oeuvre de deux services de la protection des obtentions végétales et la gestion du catalogue récemment approuvés et affectés au laboratoire et ce, pour
 - la gestion des demandes d'inscription et de protection,
 - les examens nécessaires,
 - l'octroi des certificats d'obtention,
 - la tenue du registre des variétés protégées,
 - la publication des différents catalogues

Il s'agit de loger ces deux services, de recruter et de former le personnel qui sera affecté à ce service et de le doter en équipements et moyens de déplacement pour l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue.

2.3. PLAN D'ACTIONS

2.3.1 Réorganisation des structures de l'Administration

Deux scénarios peuvent être avancés

A. Premier scénario Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Végétaux

Comme les deux actuelles sous-directions ont des activités complémentaires et leurs missions sont assez importantes, notamment en ce qui concerne la santé végétale qui constitue une matière touchant à l'ordre public, il est donc proposé de les ériger en une direction générale

Cette direction générale serait dénommée « Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Végétaux »

La direction générale aurait **une sous-direction commune** qui se chargerait des aspects réglementaires, de l'information et de la documentation ainsi que du suivi de ses différentes activités.

Par ailleurs, la direction générale comprendrait **deux directions** à savoir : la direction de la protection des végétaux et la direction de la qualité des végétaux. Chaque direction serait pourvue de trois sous-directions.

Ainsi la **direction de la protection des végétaux** comprendrait les sous-directions de la quarantaine, d'épidémiologie-surveillance et du suivi des campagnes nationales.

La **direction de la qualité des végétaux** quant à elle, serait nantie des sous-directions du catalogue et protection des obtentions végétales, de contrôle et certification des semences et plants ; et des analyses des pesticides et des semences.

Chaque sous-direction serait composée de deux à quatre services selon le volume et l'importance des activités qu'elle serait appelée à réaliser. Par exemple, il est proposé de doter la sous-direction de la quarantaine de quatre services : le service des analyses ; le service de la quarantaine interne, le service de la quarantaine externe et le service de la réglementation.

A l'échelle régionale, la direction générale serait représentée auprès de chaque CRDA, par un arrondissement.

A cet organigramme, on pourrait apporter une variante qui consiste à prévoir une structure de coordination et de liaison entre la direction générale et un certain nombre d'arrondissements régionaux. Cette structure serait l'actuelle **station de défense des cultures** qui serait institutionnalisée et aurait une existence juridique et réglementaire.

B. Second scénario : Agence de la protection des Végétaux et des Obtentions Végétales et de Contrôle des Semences et Plants

Nature Juridique :

Établissement Public à Caractère non Administratif EPNA

Cette structure constitue un prolongement de l'administration dans la mesure où elle sera appelée à exercer la police administrative (quarantaine, contrôle phytosanitaire, des pesticides, de semences et plants ainsi que la certification et le contrôle des semences et plants etc.

Organisation

Au niveau central :

- Directeur Général
- un conseil d'entreprise
- Bureau d'ordre
- une sous-direction des affaires administratives, juridiques et financières
- Un laboratoire des analyses des pesticides, des semences et plants et de la protection des végétaux qui serait détenu par un technicien avec la fonction de sous-directeur

La direction générale de l'agence sera assistée par deux chefs de département (de la protection et de la qualité des végétaux) qui auraient les fonctions de directeurs.

5 divisions seraient instituées en vue d'assurer la supervision et la coordination de l'ensemble des activités de l'agence à travers ses représentations régionales.

Au niveau régional

Ces divisions centrales seraient appelées à coordonner les activités de la protection des végétaux et du contrôle phytosanitaire

Cinq représentations régionales seraient prévues et engloberaient l'ensemble des gouvernorats

Chaque représentation régionale sera organisée comme suit

un chef de station au rang de sous-directeur sera chargé de la supervision de l'activité des principaux services qui lui sont rattachés.

Le choix des compétences requises du chef de la représentation régionale et des chefs de service ainsi que les techniciens spécialisés devrait tenir compte de l'intensité de l'activité et de la spécificité des gouvernorats couverts par chaque représentation

2.3.2 Programme d'investissement

Pour concrétiser les améliorations proposées, il est préalable de réaliser sur 4 à 5 ans le programme d'investissements suivant :

i) La construction de nouveaux bâtiments, l'extension et l'aménagement de l'infrastructure existante

- Construction d'un centre de contrôle phytosanitaire doté d'une station de fumigation dans le port de Radès 300 000 dinars
- Construction de 3 stations de fumigation au niveau des postes de contrôle phytosanitaire de Sousse, de Sfax et de Bizerte 450 000 dinars
- Construction de quatre nouvelles stations de défense de culture de 400 m² chacune, la première à Sidi Bouzid et la deuxième à Tozeur, la troisième au Kef et la quatrième à Ben Arous 800 000 dinars
- Construction de 4 laboratoires de contrôle des semences et plants au niveau des 3 stations de défense de culture existantes et une à Tozeur) 400 000 dinars
- Construction d'un bâtiment de 320 m² pour la mise en oeuvre des services de la gestion du catalogue et de la protection des obtentions végétales 200 000 dinars
- Extension (verticale) du bâtiment du service de contrôle phytosanitaire et aménagement des salles du laboratoire de la quarantaine 600 000 dinars
- Extension (verticale) du bâtiment du laboratoire des pesticides (150 m² environ) 500 000 dinars
- Extension et aménagement du bâtiment de la station de défense des cultures de Sfax 300 000 dinars
- Aménagement du bâtiment logeant les services et les sections de la défense des cultures (entomologie, phytopathologie, acridologie, Zoologie,) pour le rendre plus fonctionnel 25 000 dinars

- Aménagement du laboratoire de contrôle des semences et plants pour la mise en place d'une unité de contrôle virologique et bactériologique 20 000 dinars
- Aménagement et équipement d'une chambre froide de conservation des échantillons de pomme de terre 20 000 dinars
- Aménagement du laboratoire de Krib 20 000 dinars

ii) *Acquisition des équipements*

- Equipement des postes frontières du contrôle phytosanitaire en matériel de contrôle et d'échantillonnage des végétaux et produits végétaux : 27 postes x 5000 dinars = 135 000 dinars
- Equipement des 4 stations à créer : 150 000 dinars x 4 = 600 000 dinars
- Equipement de la station de Sfax 250 000 dinars
- Equipement des laboratoires de contrôle des semences et plants à créer : 150 000 dinars x 5 = 750 000 dinars
- Equipement d'une unité d'électrophorèse 35 000 dinars
- Equipement de l'unité virologique et bactériologique à aménager au niveau du laboratoire de contrôle des semences et plants : 90 000 dinars
- Renouvellements des équipements du laboratoire de contrôle des semences et plants : 30 000 dinars
- Equipement du laboratoire des pesticides : 500 000 dinars
- Acquisition de petit matériel de laboratoires au niveau central et régional : 70 000 dinars
- Equipement de laboratoire de la protection des obtentions végétale et de la gestion du catalogue et équipement de la salle de conservation des échantillons : 150 000 dinars
- Matériel d'échantillonnage pour les bureaux régionaux de défense des cultures : 70 000 dinars
- Renouvellement des équipements de contrôle nécrologique du laboratoire de Beni Khalled : 25 000 dinars
- Acquisition du matériel de camping et d'un appareil de mélange des produits pour la section zoologie appliquée : 200 000 dinars
- Equipement informatique au niveau central et régional (30 ordinateurs avec imprimante, 5 scanners et acquisition des logiciels) : 200 000 dinars
- Acquisition de matériel de communication et branchement (au niveau central et régional), (Fix, E mail, internet, lignes directes) : 20 000 dinars

iii) *Acquisition de matériel roulant*

Les activités des deux sous directions qui sont peu couvertes pour certaines et non couvertes pour d'autres s'expliquent entre autres par le manque de personnel et l'insuffisance du

matériel roulant. En effet, les résultats du diagnostic de l'activité des deux sous directions font ressortir que le matériel roulant disponible est en mauvais état pour la moitié du par et en état moyen pour le reste. Ce matériel acquis entre 1980 et 1989 est insuffisant et peu fonctionnel et ne permet pas de faire face aux besoins sans cesse croissant en fonction de l'évolution de l'activité des deux sous directions

Les besoins additionnels en matériel roulant de différents services de la protection de végétaux et de contrôle des semences et plants s'établissent comme suit :

- 25 voitures type léger x 18 000 D	450 000 dinars
- 16 voitures tout terrain x 35 000 D	560 000 dinars
- 21 camionnettes x 25 000 D	525 000 dinars

Soit un budget total de 1 535 000 dinars

iv. Formation, assistance technique, consultation études spécifiques

Le coût de recyclage de la formation et de l'assistance technique et des études spécifiques pour la réalisation des améliorations proposées a été estimé à : 1 200 000 dinars

Les stages à l'étranger ciblent des domaines spécialisés concernant notamment :

- les méthodes d'analyse et les nouvelles techniques de diagnostic des organismes de quarantaine,
- les techniques de prospection phytosanitaire des maladies de quarantaine,
- les techniques de détection (prise d'échantillon, les différentes manipulations ...)

Coût global des actions

Le coût approximatif de l'ensemble des actions proposées s'élève à 9 355 000 dinars ventilés comme suit :

Rubrique	Coût en 1000 DT
Bâtiments	3 435
Nouvelles constructions	1 950
Extension	1 400
Aménagements	85
Equipements et matériels	3 185
Matériel roulant	1 535
Formation, assistance technique et études	1 200
Total	9 355

2.3.3. Besoins additionnels en personnel

Les besoins additionnels en personnel sont identifiés en fonction des effectifs en fonction et de leur redéploiement et sur la base des améliorations proposées. Ce personnel additionnel sera composé des spécialités en phytopathologie, en entomologie, en biochimie, en phytotechnie et en protection des végétaux, des laborantins et des techniciens. Ces besoins s'établissent comme suit :

	Cadres spécialisés	Techniciens et laborantins
Contrôle phytosanitaire et quarantaine	4	10
Défense des cultures au niveau central	4	2
Contrôle des pesticides	3	8
Contrôle des semences et plants	4	4
Protection des obtentions végétales et catalogue	5	6
Stations de défense des cultures existantes	3	2
Nouvelles stations de défense de culture	8	10
Total	37	53

3. LES SERVICES PUBLICS LIES A LA SANTE ANIMALE ET AU CONTROLE ZOOSANITAIRE

Créée par le décret n° 88-1101 du 8 juin 1988 rattachant les structures de l'ex-ministère de la production agricole et de l'agro-alimentaire fixé par le décret n° 87-780 du 21 mai 1987 au ministère de l'agriculture, la Direction Générale de la Production Animale assurait la promotion de l'élevage et le développement des productions animales par l'encadrement des éleveurs la diffusion des techniques modernes d'élevage, l'amélioration génétique du cheptel et le contrôle de la production et de la qualité des aliments du bétail. Elle assurait aussi la protection sanitaire du cheptel par l'utilisation de tous les moyens de dépistage des maladies animales ainsi que la protection du consommateur par le contrôle hygiénique et sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale au niveau de la production et de la commercialisation.

Elle comprenait trois directions : la direction de la zootechnie, la direction de la santé animale et la direction de l'hygiène publique vétérinaire.

En 1994 l'organisation de la Direction Générale de la Production Animale telle que prévue par le décret de 1987 a été modifiée : la direction de la zootechnie a été rattachée à la direction générale de la production végétale. Cette direction générale a été érigée en direction générale de la santé animale avec deux directions : la direction de la santé et la direction de l'hygiène publique vétérinaire.

3.1 LE DIAGNOSTIC

3.1.1 La direction de la Santé Animale

Les services assurés par la Direction de la Santé Animale sont le dépistage et l'identification des maladies animales, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de défense sanitaire du cheptel et de la lutte contre les principales maladies animales. Cette direction comprend deux sous directions.

- La sous-direction des études épidémiologiques : Elle comprend deux services, celui de la documentation et de l'information et celui du dépistage et de l'épidémiologie non pourvu de chef de service. Ce dernier comprend un adjoint technique uniquement. Le sous-directeur assure en même temps la gestion de la sous-direction et celle du service vacant.

Les principales attributions de cette sous direction sont l'organisation des campagnes gratuites de lutte contre les maladies contagieuses et la surveillance de la parution de maladies inexistantes en Tunisie à travers les échanges d'information avec la F.A.O, l'O.I.E et les pays du Maghreb.

- La sous-direction de la lutte contre les maladies animales : Cette sous-direction a pour principales attributions la lutte contre les différentes maladies animales. Elle comprend 3 services à savoir : le service de la prophylaxie, le service de la lutte contre les zoonoses et le service de la lutte contre les maladies aviaires. Par manque de personnel, le sous-directeur s'occupe en plus de ses activités de coordination, de la lutte contre la tuberculose bovine.

Le budget de financement des campagnes de prophylaxie est de l'ordre de 4 millions de Dinars par an. Il est alloué à moitié par les fonds du titre II du ministère de l'agriculture, l'autre moitié est accordée par les fonds de l'UE. Ce budget est servi pour l'acquisition de vaccins, de matériel d'équipement et aussi pour l'indemnisation des éleveurs (500 000DT environ). L'achat de véhicules n'étant pas prévu par ce budget, les CRDA auxquels sont délégués ces fonds se chargent de l'affectation des véhicules lors de cette campagne annuelle.

3.1.2 La Direction de l'hygiène publique vétérinaire

Elle est chargée notamment de la préparation des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection du cheptel et aux produits biologiques et pharmaceutiques à usage vétérinaires. Du contrôle sanitaire aux frontières des animaux et des produits animaux et du contrôle sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale autre que les viandes, elle comprend deux sous-directions. L'une du contrôle sanitaire vétérinaires aux frontières et l'autre de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale.

- **La sous-direction du contrôle sanitaire vétérinaire aux frontières** Elle comprend les services du contrôle des produits pharmaceutiques et le service du contrôle sanitaire vétérinaire aux frontières.

Pour l'heure, cette structure s'appuie sur les laboratoires suivants : le laboratoire de l'Institut de Recherche Vétérinaire qui dispose de quatre laboratoires à l'échelle régionale, le laboratoire de l'Institut Pasteur, le laboratoire Central d'analyse et d'essai relevant de Ministère de l'Industrie, le laboratoire de l'Institut de Nutrition, le laboratoire de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, le laboratoire de Contrôle et d'Analyse des Pesticides, le laboratoire de l'Ecole Vétérinaire et, le laboratoire du Centre National de Radioprotection relevant du ministère de la santé publique.

Pour les produits pharmaceutiques et vu le monopole de leur l'importation à travers la Pharmacie centrale et l'Institut Pasteur, le contrôle de ces produits est réalisé par les services compétents de ce département. Plus précisément par le biais du laboratoire de contrôle des médicaments.

- **La sous-direction de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale :** L'activité de cette sous-direction est axée surtout sur le contrôle des produits de la pêche. A cet égard, on se penche sur la préparation des textes législatifs et réglementaires qui régissent ce secteur qui a le mérite d'être l'un des premiers secteurs à être touchés par la mise à niveau.

3.1.3 Contraintes inhérentes aux services publics liés à la santé animale

Un audit approfondi des structures énumérées ci-dessus a révélé les lacunes suivantes :

- Manque de personnel au sein de la direction générale de la santé animale. Certains services et sous-directions ne sont pas pourvus de responsables. Les collaborateurs et cadres subalternes déclarent forfaits. Ce manque de personnel a amené à confier certaines tâches qui relèvent de la compétence d'un service à un autre (contrôle du lait par exemple). Dans d'autres c'est le sous-directeur lui-même qui fait fonction de chef de service en plus de sa fonction de sous-directeur. Pis encore certaines activités, notamment le contrôle des viandes est laissé pour ordre. Il faut bien dire que dans la

réalité, cette activité est actuellement entre les mains des vétérinaires régionaux et municipaux ; la centrale se cantonne à exercer sa tutelle technique. Mais comment ? Malgré ces défaillances humaines, la direction semble être en mesure de remplir sa mission convenablement. Ceci nous mène à nous interroger sur le devenir de cette structure, son organisation actuelle ne va pas de pair avec son organigramme tel que prévu par son texte réglementaire originel. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de l'ériger en direction tout court ou faudrait-il peut être la développer en une autre structure plus légère dont la gestion est plus souple et les moyens d'intervention sont plus rapides, plus efficaces et plus efficaces.

- Manque de motivation : plusieurs cadres se lamentent du fait que la promotion est devenue pour eux un événement très rare et l'avancement dans leur carrière tant sur le plan grade que dans l'obtention d'un emploi fonctionnel est une chimère. D'abord, l'organigramme de la direction démontre d'une manière irréfutable l'existence de postes fonctionnels vacants qui n'ont pas encore été pourvus malgré les départs à la retraite de certains collègues alors que les cadres actuels remplissent les conditions nécessaires d'ancienneté et de compétence pour être promus. Ensuite, la loi portant organisation de la carrière vétérinaire constitue pour certains un handicap dans la mesure où elle n'est pas fluide et ne permet pas le passage d'un grade à un autre.

Enfin malgré le nombre important de vétérinaires existant dans le pays, la possibilité de recrutement n'est pas ouverte au sein de la direction générale de la santé animale alors que le ministère de la santé publique et le ministère de l'intérieur offrent annuellement cette possibilité aussi bien pour de nouveaux recrutements que pour l'avancement dans la carrière.

- Manque de logistique : il n'existe pas de laboratoire spécialisé dans les analyses virologiques faute de locaux. Il y a manque et mauvaise répartition de véhicules dans la mesure où leur acquisition pour le compte des CRDA est prévue sur l'article II paragraphe I géré par la DGFE. Les CRDA lorsqu'ils procèdent à l'acquisition des véhicules ils n'ont pas d'affectation particulière. Les arrondissements régionaux de la santé animale n'ont pas par conséquent la latitude de disposer de ces voitures au cours des campagnes de vaccination surtout.

A la centrale, les voitures sont insuffisantes pour permettre aux responsables d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions. La restriction téléphonique a rendu difficile le contact avec les vétérinaires dans les régions et les postes frontaliers. De plus la connexion informatique avec les différents responsables officiels de la santé animale n'a pas encore vu le jour alors que les responsables politiques en haut lieu insistent sur la généralisation de ce moyen de communication (informatique et Internet) d'ailleurs existant dans certaines écoles primaires du monde rural.

- Manque de formation et de recyclage : la formation et le recyclage sont des moyens de perfectionnement. Or ces stages ne sont pas toujours accordés. Des séminaires sont quelques fois organisés mais ne suffisent pas. Les missions rendues par ces cadres requièrent une qualification et une spécialisation. Or ceci ne peut se réaliser que grâce à des stages spécifiques qu'ils soient nationaux ou à l'étranger. Par ailleurs certains affirment rencontrer des difficultés dans l'application des textes législatifs et réglementaires et notamment en matière de répression des fraudes et de relevé des infractions.

- Conflit de compétence : ce conflit existe à deux niveaux : avec les CRDA et avec les vétérinaires privés. La collaboration avec les CRDA n'est pas toujours chose facile. Les CRDA sont des structures indépendantes et autonomes : les arrondissements de la santé animale sont sous leur autorité directe mais, dépendent techniquement de la direction générale. Dans ce cadre, l'entente est tributaire du caractère et de la relation qui unit les différents intervenants (CRDA, chef d'arrondissement et ou responsable à l'échelle centrale). Même en dehors de cette considération, souvent les décisions en matière de santé animale revêtent le caractère d'urgence et il y a lieu de prendre l'attache de la direction générale sans passer par le CRDA.
- La collaboration avec les vétérinaires en libre pratique n'est pas non plus, sans inconvénient. Certains soucieux de gagner plus d'argent ne se pressent pas d'avertir l'administration lors d'apparition de certaines maladies contagieuses ou le font avec beaucoup de retard. D'ailleurs même, les vétérinaires accusent du retard dans l'avertissement. Le conseil de l'ordre a été saisi de la question à plusieurs reprises. Il s'est avéré que les vétérinaires privés demandent qu'ils soient mandatés pour accomplir les opérations de vaccination moyennant rémunération. Cette doléance est légitime, car elle allège le fardeau de l'administration et lui permet de se désengager de certaines activités qui ne sont plus de ressort. Cette proposition n'a pas encore abouti.
- Absence d'appui institutionnel pour l'encadrement des éleveurs : comme l'éleveur n'est pas toujours sensibilisé sur l'importance de l'aspect sanitaire de son cheptel, il est proposé la création d'associations d'éleveurs à vocation sanitaire et l'institution d'un fonds de santé animale. L'encadrement se fera avec l'intervention de l'administration en collaboration avec l'UTAP et des conseillers vétérinaires.

3.2 PERSPECTIVES D'AMELIORATION

L'amélioration de la qualité des services publics liés à la santé animale passe par l'intervention sur les unités de production et sur le contrôle de la qualité des aliments et des normes des productions animales. Ainsi, nous proposons

♦ *Mise en place d'un Système d'Identification National (SIN)*

Le SIN comprendra l'ensemble du secteur avec

- les élevages
- les animaux (essentiellement grands animaux)
- les établissements producteurs d'aliments pour animaux
- les établissements de transformation (produit d'origine animale / charcuterie, ...)

Ce système nécessite l'intervention de plusieurs partenaires et opérateurs, il peut être mis en place progressivement par l'Etat puis il pourra évoluer vers une structure sous le contrôle des producteurs. L'évaluation financière de ce système peut être envisagée sauf que nous pensons que ce facteur est une condition *indispensable* à l'amélioration de la qualité des services en santé animale et hygiène publique vétérinaire et donc représente un élément incontournable pour la réalisation des objectifs assignés au secteur. Ce système d'identification permettra la réalisation du second point à savoir

♦ *Création d'une base de données sur les élevages et les animaux*

Ceci permet une meilleure gestion sanitaire de ces unités de production et conditionnera aussi la réalisation du troisième point ci-après. L'évaluation du coût de ce point doit tenir compte des coûts de sa mise en place fonctionnelle et de son entretien (ordinateur [grosse puissance], Formation, Logiciels, Accessoires informatiques et télématiques, Consommables divers)

Frais de mise en place environs 500 à 700 mille dinars sur l'ensemble du territoire

Frais de fonctionnement annuel à déterminer ultérieurement

♦ *Qualité des services vétérinaires*

L'ensemble de ce qui précède permet de bien organiser les ateliers de production et offre ainsi une possibilité d'intervention rationnelle des services vétérinaires afin d'améliorer la qualité de leurs services. Les services à offrir par l'administration de la santé animale sont appelés à évoluer vers la conception, la gestion des risques et/ou des dangers, l'agrément des procédures et leur contrôle à tous les niveaux, la délivrance des attestations et documents administratifs, l'élaboration et le contrôle de la bonne exécution de cette dernière. Donc au total, nous proposons

♦ *La mise en place du Mandat sanitaire et privatisation des prophylaxies médicales collectives :*

(Procédure d'octroi, réglementation, contrôle du respect des procédures imposées) pour permettre de déléguer certaines actions de lutte aux vétérinaires privés et dégager ainsi les services administratifs de certaines tâches d'exécution au profit des autres missions

La méthodologie de mise en place du mandat sanitaire a été bien décrite par Araf Consult. La privatisation des tâches d'exécution et de certaine collecte d'échantillon dans le cadre du commerce des animaux et/ou de l'épidémiosurveillance. L'approche financière du budget nécessaire à la privatisation mérite d'être étudiée après concertation des différents partenaires. Nous signalons ici la proposition que nous avons formulée afin d'améliorer la proposition d'Araf Consult de création d'un *Fond Spécial de Santé Animale* et qui consiste à en accroître les revenus par injection de tout ou partie des fonds revenant aux services vétérinaires par les droits des documents édités et délivrés par ceux ci et par le regroupement financier des éleveurs. Ce fond permettra de gérer les frais découlant de la privatisation des tâches ci dessus décrites pendant le temps nécessaire à la prise en charge par le secteur privé des opérations de contrôle des risques sanitaires pour les animaux

Les missions du FSSA sont d'aider à l'amélioration des prestations de services vétérinaires par action sur la privatisation (campagnes de prophylaxie médicale et réseaux d'épidémiosurveillance). Il est à noter que l'assiette de prélèvement proposée se présente par filière de production et que les taxes à prélever se feront sur les transactions commerciales intéressant la filière

Par ailleurs, comme autre source de financement de ce fond nous avons proposé que les différents services (accréditation, agréments, ...) réalisés par l'administration des services vétérinaires soient payants (taxes) qui pourront en partie être utilisés pour alimenter le FSSA. De plus, nous avons proposé le regroupement financier des éleveurs dans une sorte de mutuelle pour la gestion sanitaire des élevages. Ces fonds récoltés pourront être fructifiés par

une gestion financière de placements (investissements à rendements financiers) mais cela suppose dans un premier temps que l'Etat puisse se porter garant de ces mutuelles. Enfin, et dans un souci de mise en place de la privatisation et dans l'attente du démarrage des différents postes de financement du FSSA, l'Etat peut dans un premier temps envisager de prendre en charge son approvisionnement. Ceci peut être rendu possible par

Les économies réalisées sur la prophylaxie médicale notamment sur les postes salaires, matériel roulant et équipement et qui représenteraient environ les 2/3 des coûts totaux des campagnes de prophylaxie estimées en 1996 par la DGSA à 9.361.649 DT pour un total de 14.119.000 interventions (soit un coût unitaire d'environ 440 millimes par intervention). Si l'on prend pour taux d'actualisation la valeur de 5% par an et en arrondissant à 25% pour les cinq années le coût de l'intervention aurait coûté environ 550 millimes soit un total d'environ 8.000.000 Dinars Tunisiens.

La progressivité de la privatisation aussi bien dans l'espace (nombre de gouvernorats concernés) que sur le plan des campagnes elles mêmes (nombre de campagnes à privatiser par période de temps).

Les gains espérés par le redéploiement des agents de l'Etat vers les tâches de conception et de contrôle et les missions d'hygiène publique vétérinaire. Notons pour terminer ce paragraphe que le scénario sans privatisation vers l'horizon 2010, ne peut être concilié avec l'objectif d'amélioration de la qualité des services vétérinaires sans recrutement nouveaux d'agents de l'Etat au moins pour les missions d'hygiène publique vétérinaire (cf implications budgétaires plus loin).

• **Renforcement le dispositif national de santé animale et ce par :**

- La création d'un **laboratoire national de diagnostic et de contrôle** rattaché directement ou indirectement à l'administration vétérinaire et en tous cas à son service qui en plus aura pour tâche de
 - définir les procédures de laboratoire de diagnostic et les normes (bonne pratique, accréditation et réglementation) afin de préparer la privatisation de certains actes de diagnostic
 - contrôler les réactifs biologiques (antigènes, sérums, vaccins, ...) importés ou fabriqués localement
 - contrôler la qualité sanitaires des produits et animaux importés
 - soutenir les réseaux nationaux d'épidémiologie par les actes de dépistage, les programmes d'investigations épidémiologiques

Ce laboratoire peut être un EPIC à qui seront rattachés les laboratoires régionaux actuels et comportant dans son conseil d'administration entre autres les représentants de la santé animale et l'hygiène publique vétérinaire.

Les estimations de coûts de mise en place et de fonctionnement annuel peuvent être approchées en tenant compte des aspects liés à la formation nécessaire des cadres de cet établissement.

Mise en place de laboratoire de sérologie, de bactériologie et de virologie pour les cinq institutions (1 centrale et 4 régionales) environ 1,5 millions de dinars dont 450 milles dinars de consommable par année. Ces coûts sont très variables en fonction du nombre et de la qualité des analyses recherchées.

Personnels à détacher ou à recruter à évaluer

Formation de base et continue environs 500 mille dinars par an pendant 4 ans puis 150 à 200 mille dinars.

- ♦ La mise à niveau des services vétérinaires par une formation administrative et technique spécifique sous la forme de cycles annuels ceci peut être chiffré à environs 50 à 75 mille dinars par an pendant environs trois à cinq années

Cette mise à niveau doit aussi être financière par les équipements nécessaires et notamment les matériels roulants et les matériels de télécommunication (véhicule et consommable, réseau informatique relié aux régions, réseau téléphonique et internet, fax, imprimantes et consommables divers) selon l'organigramme proposé et la nécessité de véhicules supplémentaires pour l'épidémiosurveillance (véhicule tout terrain) les comptes seront d'environs

- 50 véhicules pour l'administration centrale
- 25 véhicules tout terrain pour l'épidémiosurveillance
- 125 véhicules pour les opérations de contrôle en santé animale et hygiène publique vétérinaire

Soit de l'ordre de 2,5 millions de dinars à répartir sur trois années par exemple.

Pour le réseau informatique, téléphonique et télématique (avec ses accessoires) il convient de prévoir une enveloppe annuelle de 70 à 85 mille dinars

♦ Instauration d'une police Qualité

Là encore il a été proposé de renforcer la qualité de l'intervention des services vétérinaires par des actions réglementées et mises à niveau notamment par l'instauration d'une police qualité à même de contrôler l'observance des agréments délivrés aux différents établissements (de collecte, d'abattage, de transformation, de conditionnement, de stockage et de commercialisation), ce qui devra s'appuyer sur une réglementation adéquate à mettre en place presque en totalité. Une formation des services vétérinaires est nécessaire de même que le recours aux services d'un laboratoire national de contrôle (idem santé animale)

Les estimations chiffrées des coûts ont été en partie effectuées par l'étude de la banque mondiale (1995) et qu'il convient d'actualiser ce qui nécessite de corriger les chiffres d'un facteur de 20 à 30 % supplémentaires soit un total approximatif de 3,5 millions de dinars sur quatre années pour le renforcement des contrôles de l'hygiène des aliments d'origine animale en Tunisie.

Il faudra ajouter à cela, comme pour le secteur de la santé animale les coûts de formation et de mise en place des procédures réglementaires et de contrôle de leur exécution mais qui peuvent être pris en charge directement sur le budget habituel de l'Etat.

Il est par contre nécessaire d'augmenter les effectifs des vétérinaires chargés des contrôles en Hygiène publique vétérinaire afin de couvrir les besoins nationaux et aux frontières avec le recrutement et la formation d'au moins un vétérinaire

- par poste frontière
- par abattoir (au moins 1 par abattoir de volaille)

- par région pour le contrôle des respects des agréments délivrés aux établissements de transformation

Les estimations financières, hors recrutement de personnel (vétérinaires spécialisés ou non, technicien, agents d'administration tous grades confondus), peuvent rejoindre celles proposées par la Direction générale de la santé animale moyennant des études complémentaires de faisabilité. Ces estimations ont concerné les abattoirs de volailles, les autres abattoirs, le contrôle aux frontières et le contrôle des productions d'origine animale. Elles ont tenu compte des besoins matériels (hormis les besoins de mise à niveau que nous avons proposé plus haut). Sur les quatre années à venir ces estimations sont de l'ordre de 1 458 mille dinars que nous proposons de multiplier d'un facteur deux en raison des estimations à minima effectuées soit 3 millions de dinars. Ceci nécessite par ailleurs des études complémentaires de faisabilité et d'évaluation financière importante.

3.3 PLAN D'ACTIONS

3.3.1 Réorganisation des structures de l'Administration

Pour ce faire nous proposons deux scénarios :

A- Premier scénario : Direction Générale de la santé animale :

Bien que cette direction générale souffre actuellement d'un déficit flagrant en personnel et les postes fonctionnels ne sont pas encore totalement pourvus, il est proposé de continuer le renforcement de cette structure en la dotant d'une autre direction.

La direction générale serait alors réorganisée comme suit :

La Direction de la santé animale (elle existe actuellement et gardera les mêmes services)

Cette direction comprendra deux sous directions : celle des études épidémiologiques avec deux services et celle de la lutte contre les maladies animales avec trois services.

La Direction de l'hygiène publique vétérinaire (elle existe actuellement et gardera les mêmes services).

Elle comprendra deux sous directions : l'une de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale avec deux services et l'autre du contrôle sanitaire vétérinaires aux frontières avec deux services également.

La Direction des études et de la réglementation, c'est la nouvelle direction qui viendra renforcer les deux actuelles directions.

Cette direction sera composée des deux sous-directions des études, de la réglementation et de l'inspection.

B- Second scénario : l'Agence de la Santé et de la Protection des Animaux (ASPA) :

Nature juridique : établissement public à caractère non administratif, EPNA. Cette forme lui permet de réaliser des missions et de prérogatives de puissance publique et de police administrative tout en ayant une souplesse de gestion.

Au niveau central :

- Directeur Général
- un conseil d'entreprise
- Bureau d'ordre

Une Sous-direction des affaires communes (affaires administratives, juridiques et réglementaires, financières et documentation.)

La direction générale de l'agence sera assistée par 5 unités assurant la supervision et la coordination de l'ensemble des activités de l'agence à travers ses représentations régionales

Au niveau régional :

Les actuels chefs d'arrondissement de la santé animale seront les chefs des antennes régionales. Ils seront assistés selon le besoin et l'importance de la région, de vétérinaires spécialistes ou formés dans ce sens.

Variante :

Au cas où les hautes instances seraient favorables à ce scénario, on peut admettre le rattachement des services de laboratoire actuellement sous la tutelle de l'IRVT, à l'agence. Dans ce cas, les activités de l'agence seraient complètes et intégrées.

Les services rendus actuellement par les différents laboratoires de l'institut tant à l'échelle centrale que régionale seraient du ressort de l'agence.

Sort de l'IRVT :

Le laboratoire central vétérinaire

Pour ce qui concerne l'institut, il y a lieu de voir avec les instances politiques si une volonté existe pour habiliter cette structure à réaliser les contrôles de laboratoires. Si oui, un texte législatif devra être afin d'habiliter l'IRVT à faire les analyses de contrôle au laboratoire.

Dans le cas contraire, on serait amené à créer un laboratoire qui serait habilité à accomplir cette fonction. Ce laboratoire revêtirait la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial.

Organisation

Au niveau central

Directeur général du laboratoire :

Conseil d'administration :

Bureau d'ordre :

Un service administratif, comptable et financier.

Le directeur général du laboratoire aurait la charge de la définition des besoins en personnel spécialisé et en équipement et ce, en fonction des différents types d'analyses à faire.

Il serait appuyé par les deux départements suivants : le département de la santé animale et le département de l'hygiène et de la sécurité des aliments.

Le laboratoire sera pourvu de sections de contrôle et d'analyses compte tenu des besoins et des spécialités requises et sera nanti d'un laboratoire de virologie.

Au niveau régional

Le laboratoire gardera à l'échelle régionale les quatre centres actuels ceux de Sousse, de Sfax, de Bousalem et de Gabès.

Les moyens institutionnels de mise en place des EPNA et de l'EPIC :

la mise en place de ces structures nécessite

la promulgation de textes législatifs ou réglementaires portant création de ces différentes entreprises, EPNA et EPIC.

La promulgation des différents textes réglementaires portant organisation administrative et financières de l'ensemble de ces structures.

La nomination des différents directeurs généraux de ces entités par décret sur proposition du ministre de tutelle technique.

La mise en place des conseils d'administration pour les EPIC et, conseils d'entreprise pour les EPNA. Ceci implique la nomination des représentants des organismes concernés auprès de chaque institution. Ils auront le rôle d'assister les directeurs généraux dans la prise de certaines décisions qui concernent la bonne marche de l'établissement.

Du bien-fondé de ces alternatives.

De l'opportunité de l'adoption d'une direction générale de la protection des végétaux et du renforcement de la direction générale de la santé animale.

Il est vrai que la direction générale constitue l'exemple type de l'administration classique qui jouit des prérogatives de puissance publique. Elle a à cet effet la mission de veiller à l'ordre public en réalisant des missions de contrôle de qualité et de vérification de la salubrité des produits et leur conformité aux normes de qualité. Pour ce faire, elle a la latitude d'accomplir des missions de police administrative et réaliser des saisies ou procéder à la destruction des produits non conformes et nuisibles par exemple.

Les domaines de la protection des végétaux et de la santé animale intéressent l'ordre public dans la mesure où ils concernent des secteurs vitaux du patrimoine national végétal et animal. Il a même des repercussions sur la santé humaine.

L'adoption de telle structure pourrait être considérée comme le meilleur garant de la réussite de la stratégie du secteur. Cet argument est appuyé par l'existence et la mise en place à l'échelle régionale des arrondissements relevant des CRDA. Ces noyaux faciliteraient et militeraient en faveur de la réussite de cette politique.

Ce choix n'est pas quand même sans inconvénient.

La gestion de telles entités est régie par les règles rigoureuses du budget de l'état et de la comptabilité publique. Aucune dépense ne peut être effectuée tant qu'elle n'est pas prévue dans les écritures du budget du ministère et notamment celui de la direction générale concernée.

Par ailleurs, ces directions générales ne peuvent pas profiter directement des redevances qu'elles auraient à percevoir à l'occasion de l'accomplissement de leurs activités quotidiennes (contrôle, certification, analyses etc.). Ces redevances sont obligatoirement versées dans les caisses de la Trésorerie Générale et serviront à alimenter les ressources du budget général de l'Etat.

Du fait de cette rigueur de gestion, les administrations centrales et régionales seront toujours handicapées et ne pourront pas affronter les dépenses urgentes au temps voulu.

A ceci, il y a lieu d'ajouter que dans les circonstances actuelles, les recrutements des nouveaux cadres au sein des ministères se font au compte goutte ; et les promotions dans les emplois fonctionnels coûtent très chers au budget de l'état. On cite à cet égard le cas typique de la direction générale de la santé animale qui souffre d'un manque flagrant et manifeste de responsables nantis d'emplois fonctionnels.

Quid des EPNA et de l'EPIC

EPNA

Contrairement aux services des administrations centrales et des établissements publics à caractère administratif (EPA), les Établissements Publics à Caractère non Administratif EPNA bénéficient de la souplesse de gestion et de l'autonomie financière tout en détenant les prérogatives de puissance publique et de police administrative.

C'est le prolongement de l'administration. L'exemple type de cette forme proposée est l'Agence de la Protection de l'Environnement, la SONEDE ou la société des adductions des

eaux du nord. L'EPNA est considérée comme étant une nouvelle forme d'administration qui jouit des avantages de l'administration classique qui joue le rôle de policier préservateur de l'ordre public tout en bénéficiant de la souplesse de gestion et de l'autonomie financière.

De plus, cette structure n'aura pas à affronter des grands problèmes de recrutement ou financiers. Sur le plan central, elle sera une structure légère dans la mesure où elle pourrait se contenter du personnel existant mais qui bénéficiera de la promotion requise.

Le directeur général sera assisté par un conseil d'entreprise composé des représentants des différents départements intéressés ainsi que les représentants de la profession. Sur le plan régional, on procédera au redéploiement des agents existants tout en leur garantissant la promotion et la stabilité.

Quant aux ressources budgétaires, elles seront de deux catégories : des recettes propres provenant des redevances de leurs activités quotidiennes et des dotations du budget général de l'état.

Avec l'adoption de cette forme d'établissement, le problème de conflit de compétence qui existe actuellement entre administration centrale et CRDA sera à jamais supprimé.

- **EPIC**

Entreprise publique à caractère industriel et commercial : EPIC

Le choix de la forme juridique de cette structure est dicté entre autres par :

- la relation directe avec les privés et le type de service payant que le laboratoire doit assurer d'où la nécessité de le doter d'une autonomie financière et de gestion qui lui confère plus de rapidité, de souplesse et d'efficacité dans ses interventions
- La possibilité que lui offre cette forme juridique d'être privatisée en partie ou en totalité après son accréditation.

En effet, l'EPIC est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Ainsi et en plus de la participation de l'état dans le budget de cette structure, celle-ci retrouve le droit d'avoir des ressources propres provenant des analyses qu'elle effectue pour le compte soit des entités publiques soit des particuliers.

De plus, cette forme d'entreprise l'habilite plus à se restructurer en fonction de son développement ainsi que celui du secteur où elle opère. Sa fusion ou sa cession partielle ou totale pourra être envisagée par la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participation publique (CAREP).

3.3.2 Programme d'investissements

Le tableau suivant récapitule les investissements à engager pour améliorer l'efficacité des services publics liés à la santé animale et à l'hygiène publique vétérinaire.

Action	Coût en 1000 DT
Mise en place du Système d'Identification des élevages et des établissements traitant les produits d'origine animale	700
Création d'un laboratoire national de diagnostic et de contrôle	2 000
Renforcement des services de contrôle d'hygiène des aliments d'origine animale	3 500
Acquisition matériel roulant	2 500
Total	8 700

4. LES SERVICES PUBLICS LIÉS À LA GESTION DE LA QUALITÉ ET LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

4.1 DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

Les évolutions du commerce mondial imposent aux opérateurs tunisiens impliqués dans l'exportation des changements de stratégie qui portent sur la nature des produits, les quantités, la qualité et la présentation. La mondialisation des échanges conduit à une concurrence accrue entre sources de produits. Par ailleurs, la montée en puissance des grands acheteurs que sont les centrales d'achat de la distribution moderne amène à une sélection sévère des fournisseurs.

L'objectif impératif pour les opérateurs tunisiens est de répondre efficacement à ces enjeux. Ils doivent prendre conscience de ce que représente le coût de la mauvaise qualité non seulement en terme de perte de produit et de moindre valorisation mais surtout en terme de difficulté d'accès aux marchés. Au contraire, la bonne qualité doit être considérée comme une condition de base pour conserver des marchés.

L'exigence toujours croissante des destinataires des produits amène à une interrogation sur la capacité des opérateurs tunisiens à y répondre convenablement compte tenu d'une taille moyenne relativement réduite et d'un relatif éclatement des volumes mis en marché.

- Le morcellement du tissu de production conduit à des problèmes de qualité en production
- Des organisations d'encadrement des producteurs sont les relais nécessaires pour organiser des actions auprès des producteurs
- Par ailleurs, les services de vulgarisation ont besoin de tels relais pour améliorer leur efficacité
- Les conditionneurs, au même titre que les coopératives, doivent être encouragés à engager des actions d'encadrement des producteurs
- À l'exportation, des réseaux d'entreprises doivent être encouragés. Ils permettent de proposer des offres communes et de développer des marques communes
- Les professionnels doivent comprendre qu'il y a une relation étroite entre performances et niveau d'encadrement de leurs entreprises

Le suivi de la qualité, depuis la production jusqu'à l'exportation ou la mise à la consommation sur le marché local, est insuffisant. C'est tout à la fois une question de motivation des opérateurs aux enjeux de la qualité, d'efficacité des services d'appui et d'adaptation des contrôles.

En ce qui concerne les services d'appui, la question centrale est la suivante : Est-il possible de faire plus avec les moyens actuels ? Les besoins en appui des entreprises sont importants comme le montre l'analyse des situations dans les diverses filières de produits en Tunisie.

- Les services rendus pourraient sans doute mieux correspondre aux besoins réels des opérateurs. On constate un mélange et un éparpillement des missions, des groupements interprofessionnels en particulier, avec parfois chevauchements des actions menées.

- L'intervention de régulation des marchés, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui a un effet démobilisateur sur les professionnels, qu'elle ne contribue pas à responsabiliser.
- Il faut clairement indiquer les limites de la contribution de l'Etat et face aux nécessités, responsabiliser les entreprises en premier lieu en les faisant contribuer aux financements des coûts des services rendus.
- Les professionnels doivent être davantage impliqués dans la supervision des organismes d'appui.

Formation, assistance technique, guidage professionnel, information et contrôles sont les piliers de l'appui aux entreprises

- **Formation : Le niveau de compétence doit être renforcé dans les entreprises**

- Les programmes de formation doivent concerner l'amélioration de la compétitivité, et plus particulièrement l'amélioration de la qualité des produits et des services proposés par les entreprises.
- La communication sur la nécessaire qualification de l'encadrement doit être accentuée auprès des entreprises.
- L'enseignement supérieur doit de manière générale mieux promouvoir les cadres qu'elle forme.
- En relation avec l'enseignement technique et supérieur, une formation professionnelle de qualité doit être proposée aux professionnels des filières agricoles et aux opérateurs associés.
- Le système en vigueur d'aides à l'embauche doit être revu.
- Les programmes de mise à niveau : La pertinence des conditionnalités fixées pour l'accès à ces programmes doit être vérifiée. Des adaptations peuvent s'avérer nécessaires.

- **L'assistance technique et le guidage professionnel**

Il faut revoir le rôle et le fonctionnement des groupements interprofessionnels

- La politique suivie par l'administration envers les groupements interprofessionnels doit être clarifiée.
- Les groupements interprofessionnels devraient davantage jouer un rôle d'entraînement sur les filières qui les concernent. Ils doivent développer une approche stratégique par filière dans laquelle la qualité aurait une place importante. Les groupements doivent intégrer la qualité comme critère de la gestion des filières.
- Il faut favoriser les regroupements de potentiels de production ou d'exportation. Pour cela il faut encourager les leaders professionnels dans un sens d'organisation de ces regroupements à caractère commercial. C'est le rôle des groupements et des organisations de représentation.

- L'information aux opérateurs doit être au cœur de l'appui procuré par les groupements
- Un pacte entre représentation professionnelle et administration devrait délimiter les contours de l'autonomie des groupements, en particulier au plan de la gestion des filières
- Les groupements devraient organiser, sans réaliser eux-mêmes, les actions de recherche - expérimentation, les études de logistique, commercialisation, consommation, promotion

Il faut parvenir à une maîtrise des volumes et de la qualité. L'encadrement des opérateurs est en question.

- Préalable : Pour les producteurs, les entités existantes, coopératives et AIC doivent être attractives. Elles doivent être aussi mieux structurées et bénéficier d'assistance technique mieux adaptée.
- Il faut stimuler la formation de nouvelles organisations de producteurs. L'UTAP et l'administration devraient contribuer à cet objectif.
- Il faut étudier et développer un système d'avantages vraiment décisif pour les organisations de producteurs.
- Il faut dans le même temps prévoir une assistance aux organisations de producteurs.
- L'exportation doit avoir un rôle moteur sur l'ensemble de la filière concernée. Un système de contrats producteurs - exportateurs doit être encouragé par les organisations professionnelles.
- Les filières purement exportatrices : Elles sont légitimes. Il faut promouvoir la concentration de l'offre exportée et des marques plus puissantes et donc en nombre plus réduit.
- Il faut sensibiliser les professionnels à tenir compte des exigences des marchés. C'est le rôle des organisations professionnelles.
- L'INNORPI et les organisations professionnelles devront promouvoir la démarche d'assurance qualité au niveau de la première transformation et du conditionnement. L'approche qualité aura une conséquence sur l'organisation interne des entreprises.
- Le Bureau de mise à niveau devrait organiser davantage d'audits dans les entreprises de conditionnement de FL.

Des actions de promotion et de promotion de la qualité sont nécessaires :

- Une communication "Qualité" doit permettre une meilleure compréhension des enjeux économiques. Les professionnels doivent savoir que l'objectif d'une meilleure qualité est d'abord de conserver des marchés plutôt que vendre plus chers des produits.
- Le plan qualité et organisation commerciale du secteur huile d'olive. Il faut suivre les recommandations du rapport CNEA - Gressard de février 1999.

- Le développement des signes officiels de qualité. L'objectif est l'adaptation des signes de qualité, création d'une marque nationale "Tunisie". Les résultats attendus sont une mobilisation accrue de tous les opérateurs aux enjeux de la qualité
- Parallèlement les marques privées doivent être encouragées et plus particulièrement les marques communes. L'INNORPI doit participer à cette initiative

Il faut donc prévoir des adaptations des services d'appui :

- Mieux définir la complémentarité entre les actions des services d'appui et celles des structures professionnelles et interprofessionnelles. Ces dernières ne devraient pas être confondues avec une administration
- Un guide des bonnes pratiques de l'expérimentation devrait être défini et mis en œuvre avec les représentations professionnelles
- Rendre plus efficace l'expérimentation et la vulgarisation sur le terrain. L'information économique doit accompagner l'information technique
- Il faut prévoir un programme permanent de dynamisation des coopératives
- Pour cela, un réseau d'animateurs, compétents en organisation et gestion, devrait également être créé sous l'égide d'un organisme existant
- Par ailleurs, il faut redéfinir, pour le renforcer, le partenariat entre syndicalisme agricole et administration
- Une meilleure cohérence entre les actions du CEPEX et celles des groupements est nécessaire. Des regroupements de moyens peuvent être nécessaires. Pour une meilleure efficacité, un dosage doit être introduit entre actions générales et actions spécifiques de promotion
- Des moyens complémentaires doivent être dégagés au travers d'une responsabilisation financière des professionnels

L'information

- Une information de marché fiable et constamment actualisée est nécessaire à deux niveaux : Le marché local et les principaux marchés de destination des produits tunisiens. Les résultats attendus sont une participation à l'autorégulation des marchés et à la segmentation prix-qualité. On en attend aussi une meilleure transparence des marchés, en terme de prix et de volumes approvisionnés et un assainissement de l'environnement concurrentiel
- L'information de marché doit être plus largement accessible aux opérateurs, en particulier aux producteurs, peu au fait des caractéristiques des marchés
- Les mercuriales doivent faire référence à la normalisation sous ses divers aspects

Les contrôles

- La réglementation doit être appliquée et plus particulièrement la normalisation des produits sur les marchés de gros. La circulation des produits hors normes doit devenir progressivement, à moyen terme, interdite. Cela permettra d'assainir le marché par élimination des produits hors normes.
- Les marchés de gros doivent devenir un vecteur de la qualité envers les opérateurs. Parmi les premières mesures à prendre, il faut unifier la réglementation entre marchés de gros et appliquer des contrôles plus stricts et plus nombreux.
- En plus de la qualité il faut garantir la qualité sanitaire des produits commercialisés en se référant, en ce qui concerne les produits exportés, à la réglementation en vigueur dans les pays de destination.

Il est nécessaire de réévaluer chaque fois que nécessaire l'environnement réglementaire

- Il faut adapter les dispositions à un objet précis. L'imprécision actuelle des textes réglementaires est un frein à l'instauration d'un climat de stabilité et de confiance, propice au développement d'initiatives de la part des opérateurs.
- Il faut appliquer la normalisation aux ventes locales et donc mettre en place les contrôles nécessaires.
- Les conditions de mise en œuvre de la réglementation doivent être étudiées avec les professionnels.

Une réflexion est nécessaire sur l'adéquation des moyens disponibles aux besoins des professionnels

- Un diagnostic de l'ensemble de la structure de financement des secteurs à l'agriculture et aux services connexes est nécessaire. Il ne faut pas arrêter la réflexion à la seule taxe parafiscale mais réévaluer l'ensemble des schémas de financement de l'agriculture en refaisant le bilan global emplois - ressources.
- Constat d'une insuffisance de moyens disponibles face aux besoins en appui technique, l'option de facturer aux opérateurs les services rendus devrait être étudiée.
- Il faut réfléchir à la pertinence de l'utilisation des fonds FODECAP pour des actions de régulation des marchés.
- En matière d'investissement, il faut promouvoir le capital risque en amont, en particulier au niveau des entreprises de conditionnement et des exportateurs.

Au niveau des modes et des types de production, on peut faire les recommandations suivantes

- La production biologique. Elle doit être raisonnablement encouragée, au vu des opportunités offertes par un marché en croissance. Le "bio" passe par une certification obligatoire. La commercialisation de ces produits ne doit pas être atomisée.

- La production intégrée : Elle doit être encouragée car elle deviendra rapidement une condition d'accès aux marchés. En cela, une promotion spécifique, recommandée aujourd'hui, deviendra à long terme de plus en plus inopérante.
- Les produits
 - Les dattes : Il faut jouer la qualité, en particulier au plan de la sécurité alimentaire. Il faut aussi développer des actions de promotion spécifiques.
 - L'huile d'olive : Il faut prendre en compte les recommandations du CNEA, quant aux aspects de restructuration de la filière, des conditions de commercialisation et d'amélioration de la qualité. Il faut créer ou renforcer des groupements de producteurs pour prendre des initiatives commerciales communes. Il faut en même temps, inciter à la concentration des unités de transformation. Pour l'huile d'olive conditionnée, il faut développer une approche marketing avec la création d'une appellation d'origine. Les aides à l'investissement ne devraient concerner désormais que les initiatives de regroupement de potentiel.
 - Le vin : L'organisation du secteur est insuffisante. Il faut programmer des objectifs de diminution relative progressive des exportations de vin en vrac, au profit du logé. Il faut mettre fin au monopole d'exportation de vin en vrac de l'ONV. Celui-ci devrait mener davantage d'actions sur la qualité auprès de l'ensemble des opérateurs. Le secteur a besoin de leaders que l'ONV devrait être en mesure d'accompagner techniquement.
 - La pomme de terre primeur : Il faut encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de développement de la production et de l'exportation de pommes de terre primeur. Il faudra diversifier les marchés, dès que les volumes le permettront, et dans le même temps penser à la valeur ajoutée à travers les techniques de conditionnement.
 - Les agrumes : Une relance de la production de Maltaises, dans le cadre d'une stratégie globale de commercialisation, est nécessaire. Le GIAF doit guider les opérateurs dans cette approche.

4.2 PLAN D'ACTIONS

• Revue de la réglementation en vigueur

Plan sur 2 ans

Maître d'ouvrage : Ministère de l'agriculture

Maître d'œuvre : Ministère de l'agriculture, ou sous-traitance à un bureau privé

Objectif : Diagnostic de la réglementation en vigueur

Résultat attendu : Adaptation aux normes internationales et application de normes nationales compatibles avec les circuits exports. Transparence par diffusion large de l'information relative aux prix de gros en Tunisie.

Bénéficiaires : Producteurs, groupements de producteurs, groupements interprofessionnels, conditionneurs et exportateurs

Nature de l'intervention : Prestation d'étude

Estimation de coût : 60 000 \$

♦ **Evaluation des circuits de financement de l'agriculture**

Plan sur 1 ans

Maître d'ouvrage : Ministère de l'agriculture

Maître d'œuvre : Ministère de l'agriculture, ou sous-traitance à un bureau privé

Objectif : Diagnostic des circuits de financement des groupements interprofessionnels et des offices

Résultat attendu : Définir des priorités d'actions à financer. Adapter éventuellement les sources de financements en conséquence. Adaptation éventuelle des modes d'intervention sur les marchés. Responsabiliser davantage les professionnels dans la gestion des actions par filières

Bénéficiaires : Groupements de producteurs, office, indirectement les producteurs, les groupements de producteurs

Nature de l'intervention : Prestation d'étude

Estimation de coût : 60 000 \$

♦ **Promotion de la qualité**

Communication "Qualité"

Plan sur 5 ans

Maître d'ouvrage : Ministère de l'agriculture

Maître d'œuvre : les groupements interprofessionnels, offices, UTAP et UTICA, INNORPI

Objectif : Sensibilisation et animation. Promotion de la démarche d'assurance qualité auprès des entreprises de première transformation et de conditionnement des produits agricoles et de pêche

Résultats attendus : Responsabilisation des opérateurs, meilleure compréhension des enjeux économiques individuels. Repositionnement de l'image des produits tunisiens à l'extérieur

Bénéficiaires du projet : Producteurs, groupements de producteurs, conditionneurs et exportateurs

Nature de l'intervention : Communication par séminaires, brochures

Estimation de coût : 150 000 \$ par an

Assistance aux organisations de producteurs

Plan sur 5 ans

Maître d'ouvrage : Ministère de l'agriculture

Maître d'œuvre : Groupements interprofessionnels, CRDA, AVFA, UTAP

Objectif : Appui à la gestion commerciale Aide à la mise en place de programmes pluriannuels Procédures de qualité

Résultats attendus : Meilleure pertinence des actions d'appui aux producteurs

Bénéficiaires du projet : Producteurs, groupements de producteurs

Nature de l'intervention : Démonstrations, formation, communication

Estimation de coût : 500 000 \$ par an

Système d'information de marché

Plan sur 3 ans

Maître d'ouvrage : Ministère du commerce, ministère de l'agriculture

Maître d'œuvre : Structure idoine du ministère du commerce, groupements interprofessionnels

Objectif : Extension du système national de prix

Résultats attendus : Participation à l'autorégulation des marchés et à la segmentation prix-qualité - Meilleure transparence des marchés, en terme de prix et de volumes approvisionnés - Assainissement de l'environnement concurrentiel

Bénéficiaires du projet : Producteurs, grossistes, mandataires

Nature de l'intervention : Organisation d'un système national de prix, communication par bulletins et média, sensibilisation des opérateurs

Estimation de coût : 100 000 \$ par an

Améliorer l'information sur les marchés de destination

Plan sur 2 ans

Maître d'ouvrage : Ministère de l'agriculture, ministère du commerce

Maître d'œuvre : CEPEX, groupements interprofessionnels, bureau d'études privé

Objectif : Fournir une information conjoncturelle sur les prix pratiqués sur les marchés traditionnels et de diversification, des analyses sur les tendances des marchés, les circuits de commercialisation, la consommation. Les études toucheront à la fois les produits agricoles et les produits de la pêche et de l'aquaculture

Résultats attendus : sensibilisation des opérateurs - Meilleure adaptation des produits aux besoins des marchés, réponses marketing possibles à la segmentation des marchés

Bénéficiaires du projet : Producteurs- exportateurs, exportateurs

Nature de l'intervention : Etude

Estimation de coût : 150 000 \$ par an

Développement des signes officiels de qualité

Plan sur 3 ans

Maitre d'ouvrage : Ministère de l'agriculture

Maitre d'œuvre : INNORPI, groupements interprofessionnels, OCT

Objectif : Adaptation des signes de qualité, création d'une marque nationale "Tunisie"

Résultats attendus : Mobilisation accrue de tous les opérateurs aux enjeux de la qualité

Bénéficiaires du projet : Producteurs, grossistes, mandataires, exportateurs

Nature de l'intervention : Etude, séminaires de sensibilisation, réglementation, prestations de conseil et d'assistance technique

Estimation de coût : 100 000 \$ par an

Assistance aux exportateurs

Plan sur 5 ans

Maitre d'ouvrage : Ministère de l'agriculture, ministère du commerce

Maitre d'œuvre : Groupements interprofessionnels, UTAP, UTICA, structures idoines du ministère du commerce

Objectif : Appui à la gestion commerciale Aide à la mise en place de programmes pluriannuels Procédures de qualité

Résultats attendus : Meilleur ciblage export produit-marché

Bénéficiaires du projet : Producteurs-exportateurs et exportateurs purs

Nature de l'intervention : Conseil et assistance technique, formation, communication

Estimation de coût : 200 000 \$ par an

Conception de campagnes de promotion

Plan sur 2 ans

Maitre d'ouvrage : Ministère de l'agriculture, ministère du commerce

Maitre d'œuvre : CEPEX, groupements interprofessionnels, bureau d'études privé

Objectif : Synthèse des études existantes sur le thème de la promotion Plan stratégique de promotion sur les marchés étrangers

Résultats attendus : Mobilisation de l'offre tunisienne - Meilleure dynamisation des opérateurs
- Efficacité accrue sur les marchés extérieurs

Bénéficiaires du projet : Producteurs- exportateurs, exportateurs

Nature de l'intervention : Etude

Estimation de coût : 50 000 \$ par an

Tableau récapitulatif

Le plan d'actions se résume comme suit

Action	Coût annuel en 1000 \$
Revue de la réglementation relative à la gestion de la qualité	60
Evaluation des circuits de financement de l'Agriculture	60
Communication qualité	150
Assistance aux organisations de producteurs	500
Elaboration d'un système d'information relatif aux prix sur le marché local	100
Promotion sur les marchés étrangers pour les produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	150
Développement des signes officiels de la qualité	100
Assistance aux exportateurs	200
Conception de campagnes de promotion	50
Total	1 370

FIN

56

VUES